



Agence Nationale de la Statistique
et de l'Analyse Démographique
et Economique



Recensement Général de la
Population et de l'Habitat
RGPH-5

Rapport d'analyse thématique

Thème 13 : Caractéristiques socioéconomiques des personnes vivant avec le handicap



Table des matières

RESUME.....	i
PRINCIPAUX INDICATEURS.....	4
INTRODUCTION.....	6
13.1. CONTEXTE.....	10
13.2. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES.....	12
13.2.1. Définition des concepts et indicateurs.....	12
13.2.1.a . Définition de la notion de Handicap selon l'OMS.....	12
13.2.1.b. Définition de la notion de Handicap selon le RGPH 2023.....	12
13.2.2. Collecte de données.....	13
13.2.3. Méthode d'analyse des données.....	14
13.2.3.a. Modalités.....	14
13.2.3.b. Avantage et limite.....	15
13.3. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPEES.....	16
13.3. 1. Population Handicapée.....	16
13.3. 1.a. Volume global de la population handicapée et non handicapée.....	16
13. 3. 1.a.i. Effectif de la population handicapée selon le sexe et le milieu de résidence et les rapports de masculinités.....	16
13. 3. 1.a.ii. Répartition des personnes handicapées par milieu de résidence selon le sexe.....	17
13.3. 1.a.iii. Prévalence du handicap selon le grand groupe d'âge et le milieu de résidence.....	18
13.3. 1.b. Prévalence (%) du handicap par Wilaya et par sexe.....	18
13.3. 1.c. Répartition des personnes handicapées par degré de difficulté, selon les grands groupes d'âges.....	20
13.3. 1.d. Répartition des personnes vivant avec le handicap selon les causes de handicap.....	21
13.3. 1.e. Evolution de la population handicapée selon le sexe durant la période 1988 à 2023.....	22
13. 3.2 Types de handicaps.....	23
13.3.2.a. Poids de chaque type de handicap.....	23
13.3.2.b. Prévalence (%) de handicap par type selon le milieu de résidence.....	23
13.3.2.c. Répartition des personnes handicapées par type de handicap selon le type de ménage.....	24

13.3.2.d. Répartition du handicap selon le type de handicap par le grand groupe d'âge.....	24
13.3.2.e. . Répartition des personnes handicapées dans les principales villes selon le type de handicap	25
13.3. 2.f. Evolution de la population handicapée selon le type d'handicap durant la période 1988 à 2023	25
13. 4- CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES	26
13. 4.1 Prévalence de handicap par type selon le sexe et par âge	26
13. 4.2. Etat matrimonial des personnes handicapées.....	28
13. 4.3. Niveau d'éducation des personnes handicapées	29
13. 4.3. a. Alphabétisation des personnes handicapées	29
13. 4.3. b. Analphabétisation des personnes handicapées par Wilaya	30
13.5. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES.....	32
13. 5.1. Statut d'occupation des personnes handicapées	32
13. 5.1.a. Répartition de la population handicapée par le statut d'occupation selon le milieu de résidence	32
13. 5.1.b. Pyramide des âges des personnes handicapées selon le statut d'occupation	33
13. 5.1.c. Population handicapée résidentes selon le statut d'occupation et le type d'handicap	33
13. 5.2. Personnes handicapées résidentes par situation d'activité	34
13. 5.2.a. Personnes handicapées résidentes par situation d'activité selon le type d'handicap	34
13. 5.2.b. Personnes handicapées résidentes par situation d'activité selon le sexe	35
13.5.3. Statut dans l'emploi des personnes handicapées	36
13.6. PERSONNES HANDICAPEES CHEFS DE MENAGE	37
13. 6.1. Etat matrimonial des personnes handicapées chefs de ménage	37
13. 6.1.a. Chefs de ménages handicapés résidents selon la situation matrimoniale et le type d'handicap.....	37
13. 6.1.b. Chefs de ménages handicapés résidents selon la situation matrimoniale par le milieu de résidence et le sexe.....	38
13. 6.2. Statut d'Occupation du Logement.....	39
13. 6.2.a. Chefs de ménages handicapés propriétaires de leur logement selon le type d'handicap et le sexe.....	40

13. 6.2.b. Chefs de ménages handicapés propriétaires de leur logement selon le type d'handicap et le statut d'occupation du logement.....	40
13. 6.3. Niveau d’instruction des chefs de ménages handicapés selon le type de handicap	41
CONCLUSION.....	43
RECOMMANDATION	44
BIBLIOGRAPHIE	46
ANNEXES.....	47

Liste des tableaux

Tableau 13. 1 : Répartition (%) des personnes handicapées selon le sexe et le milieu de résidence.	17
Tableau 13. 2 : Prévalence (%) du handicap selon les grands groupes d'âge et le milieu de résidence.	18
Tableau 13. 3 : Répartition (%) des personnes handicapées par degré de difficulté, selon les grands groupes d'âges	21
Tableau 13. 4 : Évolution des effectifs des personnes vivant avec un handicap selon le sexe entre 1988 et 2023. .	22
Tableau 13. 5 : Prévalence (%) de chaque type de handicap selon le milieu de résidence.	24
Tableau 13. 6 : Répartition (%) des types de handicap selon le type de ménage.	24
Tableau 13. 7 : Répartition (%) des types de handicap selon le grand groupe d'âge.	25
Tableau 13. 8 : Évolution des effectifs des personnes vivant avec un handicap selon les principaux types de handicap de 1988 à 2023.	26
Tableau 13. 9 : Prévalence (%) de handicap par type d'handicap selon le sexe et le grand groupe d'âge	27
Tableau 13. 10 : Proportion (%) des enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans selon le groupe d'âge et le type de handicap.	28
Tableau 13. 11 : Taux d'alphabétisme (%) des personnes handicapées selon le type de handicap et le sexe.	30
Tableau 13. 12 : Taux d'analphabétisme des personnes handicapées par wilaya et par type de handicap.	31
Tableau 13. 13 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par situation d'activité selon le type d'handicap.....	34
Tableau 13. 14 : Effectif des personnes handicapées selon la situation d'activité et le sexe.	36
Tableau 13. 15 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par statut d'occupation selon le type de handicap.	37

Liste des graphiques

Graphique 13. 1 : Volume global des personnes handicapées et des personnes non handicapées selon le milieu de résidence.....	16
Graphique 13. 2 : Volume global des personnes handicapées et des personnes non handicapées au niveau national.	16
Graphique 13. 3 : Rapport de masculinité selon le milieu de résidence	17
Graphique 13. 4 : Prévalence (%) du handicap selon les Wilayas.	19
Graphique 13. 5 : Prévalence (%) du handicap par Wilaya et selon le sexe.	20
Graphique 13. 6 : Répartition des personnes handicapées selon les causes du handicap.	22
Graphique 13. 7 : Poids relatif de chaque type de handicap dans la structure globale des handicaps.....	23
Graphique 13. 8 : Répartition des personnes handicapées âgées de 10 ans et plus selon l'état matrimonial et le type de handicap.....	29
Graphique 13. 9 : Répartition de la population handicapée selon le statut d'occupation et le milieu de résidence.	32
Graphique 13. 10 : Pyramide des âges des personnes actives vivant avec un handicap	33
Graphique 13. 11: Pyramide des âges des personnes inactives vivant avec un handicap	33
Graphique 13. 12 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation et le type de handicap.	34
Graphique 13. 13: Répartition (%) des personnes handicapées selon la situation d'activité et le sexe.	36
Graphique 13. 14 : Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidents selon la situation matrimoniale et le type de handicap.	38
Graphique 13. 15 : Répartition des chefs de ménages handicapés résidents selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe.....	39
Graphique 13. 16: Pourcentage (%) des chefs de ménages handicapés propriétaires de leur logement selon le type de handicap et le sexe.....	40
Graphique 13. 17: Répartition (%) des chefs de ménages handicapés propriétaires de leur logement selon le type de handicap et le statut d'occupation du logement.....	41
Graphique 13. 18: Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidents par niveau d'instruction selon le type de handicap.....	42

SICLES ET ABREVIATIONS

ANSADE	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique
CDPH	Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
CFPSESH	Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation de Handicap
CNORF	Centre National d'Orthopédie et de Rééducation Fonctionnelle
CRPD	Le Comité des droits des personnes handicapées
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MASEF	Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONS	Office National de la Statistique
OPH	Organisation de personnes handicapées
PH	Personne handicapée
PRBC	Programme de Réadaptation à Base Communautaire des personnes handicapées
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SNPS	La Stratégie Nationale de Protection Sociale

RESUME ANALYTIQUE

Le handicap constitue un défi majeur en termes de droits humains, d'inclusion sociale, et d'accès aux services essentiels dans de nombreux pays, dont la Mauritanie. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les personnes handicapées représentent environ 15 % de la population mondiale. La Mauritanie, un pays d'Afrique de l'Ouest, comptait en 2023 environ 513 050 de personnes handicapées, soit environ 10.4 % de la population totale, selon des estimations nationales, ce qui signifie que 104 mauritaniens sur 1000 souffrent d'un handicap. Le handicap en Mauritanie affecte divers aspects de la vie des personnes, allant du handicap moteur au handicap sensoriel (auditif, visuel), en passant par les handicaps intellectuels et les troubles psychiatriques.

La répartition selon le milieu de résidence révèle que le taux de prévalence du handicap est plus important dans le milieu urbain soit 10.9% contre 9.8% pour le milieu rural et 7.4% pour le milieu nomade. Soit, en effectif, 288 942 handicapés en milieu urbain, 222 665 en milieu rural et 1 443 en milieu nomade. Par ailleurs, la répartition par sexe montre que le handicap est plus présent chez les femmes (11.3%) que chez les hommes (9.4%) avec un rapport de masculinité de 77.75%.

Il ressort également qu'au niveau national, les difficultés à voir (6.53%) de la population totale, à marcher (3.74%), à entendre (2.59%) et à se souvenir ou à se concentrer (2.17%), sont les handicaps les plus répandus. A l'opposé, les difficultés à communiquer (1.91%) et les difficultés à prendre soin de soi (1.59%) sont observées dans une faible partie de la population.

Au niveau régional, les régions de Adrar et de Inchiri enregistrent les taux de prévalence les plus élevés avec respectivement 16.8% et 16% de personnes vivant avec un handicap. En revanche, les régions de Hodh Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba et Guidimakha enregistrent les taux de prévalence les plus faibles, environ 8%.

Les causes de ces handicaps sont diverses :

- Accidents de la circulation : Les accidents de la route sont une cause majeure de handicaps physiques en Mauritanie, les accidents provoquent 5,6% des cas ;
- Maladies infectieuses : Certaines maladies, telles que la polio ou la méningite, laissent des séquelles graves. En effet, 47% des personnes handicapées le deviennent suite à une maladie ;
- Innée : 14,3 % sont nées avec le handicap.

La maladie constitue, certes, la première cause de handicap moteur, visuel et poly-handicap, alors que le handicap congénital est principalement à l'origine de la surdité et/ou de la mutité ainsi que des handicaps mentaux.

PRINCIPAUX INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Nomade	Ensemble
Personnes en situation de handicap	288941	222664	1443	513050
Prévalence totale du handicap (%)	10,9	9,8	7,4	10,4
Hommes	9,70	9,20	7,90	9,40
Femmes	12,20	10,40	6,80	11,30
0 à 14 ans	2,93	2,62	0,85	2,76
15 à 59 ans	12,38	11,12	6,51	11,84
60 et plus	47,16	50,29	50,14	48,71
Prévalence du handicap visuel (%)	7,40	5,54	5,13	6,53
Hommes	6,35	5,21	5,57	5,84
Femmes	8,40	5,83	4,61	7,18
0 à 14 ans	1,14	0,62	0,16	0,87
15 à 59 ans	8,46	5,69	4,08	7,30
60 et plus	36,37	38,24	40,46	37,30
Prévalence du handicap auditif (%)	2,24	3,01	2,89	2,59
Hommes	2,01	2,78	3,13	2,36
Femmes	2,45	3,22	2,62	2,81
0 à 14 ans	0,51	0,60	0,21	0,55
15 à 59 ans	1,81	2,61	1,70	2,14
60 et plus	17,08	22,30	26,73	19,68
Prévalence du handicap lié à la mobilité (%)	3,24	4,32	3,43	3,74
Hommes	2,61	3,82	3,44	3,16
Femmes	3,85	4,75	3,43	4,27
0 à 14 ans	0,46	0,55	0,22	0,50

15 à 59 ans	2,65	3,97	2,25	3,19
60 et plus	26,21	32,56	30,13	29,34
Prévalence du handicap cognitif (Se rappeler) (%)	1,87	2,52	2,00	2,17
Hommes	1,63	2,31	1,93	13,27
Femmes	2,11	2,71	2,08	2,39
0 à 14 ans	0,43	0,46	0,15	0,45
15 à 59 ans	1,61	2,38	1,21	1,93
60 et plus	13,34	17,60	18,13	15,45
Prévalence du handicap lié à l'incapacité de prendre en charge (%)	1,35	1,87	1,40	1,59
Hommes	1,19	1,72	1,32	1,43
Femmes	1,50	2,00	1,49	1,73
0 à 14 ans	0,37	0,48	0,23	0,43
15 à 59 ans	0,92	1,47	0,76	1,15
60 et plus	11,45	14,13	12,65	12,77
Prévalence du handicap lié aux difficultés de communiquer (%)	1,65	2,21	1,27	1,91
Hommes	1,64	2,19	1,25	1,88
Femmes	1,67	2,23	1,29	1,93
0 à 14 ans	0,98	1,14	0,37	1,06
15 à 59 ans	1,57	2,32	0,90	1,88
60 et plus	6,67	8,80	8,94	7,73

Source : ANSADE, RGPH 2023.

INTRODUCTION

La Mauritanie est signataire de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) depuis 2008, ce qui engage le pays à respecter les droits fondamentaux des personnes handicapées et à œuvrer pour leur inclusion. En 2010, le Pays a adopté une loi pour la protection des personnes handicapées, visant à améliorer leur accès aux services sociaux, à l'éducation et à l'emploi.

Malgré ces avancées juridiques et institutionnelles, de nombreux défis dans la vie quotidienne de Personnes Handicapées en Mauritanie persistent. Ceux-ci peuvent être résumés dans les points suivants :

1. Accessibilité et mobilité

L'un des défis majeurs rencontrés par les personnes handicapées en Mauritanie est l'accessibilité. Les infrastructures, notamment les routes, les bâtiments publics et privés, et les transports, ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite. Cela limite leur capacité à se déplacer et à participer pleinement à la vie sociale et économique.

2. Éducation

L'accès à l'éducation reste limité pour de nombreuses personnes handicapées, en particulier celles vivant dans les zones rurales. Ces dernières années, plusieurs établissements ont été créés pour accompagner les personnes en situation d'handicap, avec des personnels qualifiés et des services adaptés, dont :

- Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation de Handicap-Nouakchott (CFPSESH) : Créé par décret en 2014, ce centre public accueille 371 enfants en 2022 atteints de divers handicaps (surdité, cécité, retard mental, autisme, etc.). La répartition est la suivante : 241 garçons et 130 filles. Par type de handicap : 229 présentent des difficultés auditifs, 50 des difficultés visuels, 40 sont autistes et 52 ont des déficiences intellectuelles.
- Centre Zayed pour les Enfants Autistes-Nouakchott : Inauguré en 2018 à l'initiative de la première Dame, Mariem Mint Mohamed Fadel Ould Dah. De 2018 à 2023, le centre s'est agrandi et développé pour être en mesure de fournir des services à plus de 246 enfants répartis sur trois périodes de traitement.
- Complexe éducatif pour enfants déficients intellectuels – Sebkha : Ce complexe accueille des enfants présentant des déficiences mentales, avec un personnel spécialisé. Il fait partie d'un réseau d'établissements qui comprend également des écoles et une maison des sourds à Kaédi, Nouakchott et Sebkha, ainsi qu'un centre d'alphabétisation pour jeunes aveugles à El Mina.
- Foyer de l'Enfance de Dar Naïm – Nouakchott : Ce foyer accueille des enfants polyhandicapés ou atteints de paralysie cérébrale.
- Centre National d'Orthopédie et de Rééducation Fonctionnelle (CNORF) : Situé à Nouakchott, ce centre est spécialisé dans la fabrication d'appareillages orthopédiques et la rééducation

fonctionnelle. Il collabore avec d'autres structures pour améliorer la prise en charge des enfants handicapés moteurs.

Bien que des efforts aient été faits pour inclure les enfants handicapés dans les écoles ordinaires, la plupart des établissements scolaires ne sont pas équipés pour accueillir des élèves avec des besoins spécifiques. De plus, le manque d'enseignants formés pour gérer des élèves en situation de handicap demeure un problème important.

3. Emploi

Le taux d'emploi des personnes handicapées en Mauritanie est particulièrement faible. Bien que le pays a pris des mesures significatives pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées, notamment à travers l'instauration d'un quota de 5 % dans la fonction publique et la mise en place de programmes de soutien à l'intégration professionnelle. Cependant, des défis subsistent, notamment dans le secteur privé, où l'absence de quotas légaux rend l'intégration plus difficile. Des efforts continus sont nécessaires pour assurer une inclusion complète et équitable des personnes handicapées dans le monde du travail.

4. Santé et soins médicaux

Les personnes handicapées en Mauritanie rencontrent également des difficultés d'accès aux soins de santé, bien que le MASEF ait offert une assurance maladie à plus de 2 000 d'entre elles. Le système de santé, relativement développé dans les grandes villes, reste souvent limité dans les zones rurales et manque d'équipements adaptés au suivi des personnes handicapées, en particulier celles présentant des handicaps physiques ou sensoriels.

5. Stigmatisation et exclusion sociale

Les personnes handicapées sont souvent confrontées à des stigmates sociaux. Dans certaines communautés, le handicap est encore perçu comme une malédiction ou une punition, ce qui entraîne des pratiques de rejet, de marginalisation et de discrimination.

Bien que des progrès aient été réalisés en Mauritanie pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, de nombreux défis demeurent, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'accès aux soins de santé. Il est essentiel que le pays renforce les efforts pour garantir l'inclusion des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie sociale, économique et culturelle, en mettant en œuvre les lois existantes et en investissant dans des politiques publiques et des initiatives adaptées à leurs besoins.

L'intégration des personnes handicapées dans la société est une question de droit humain fondamental, et des actions continues doivent être menées pour garantir une vie digne et équitable pour tous les citoyens mauritaniens.

En matière de législation, le Gouvernement mauritanien a pris certaines initiatives en faveur de la personne handicapée. Il s'agit notamment de :

- ☞ La création en 1983 du Centre National d'Orthopédie et de Rééducation Fonctionnelle (décret 83/101/PR) ;
- ☞ L'adoption de l'ordonnance 043 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées par le gouvernement, après l'absence durant plusieurs années de tout cadre juridique pour personnes handicapées ;
- ☞ La mise en place de l'arrêté n° 3061/2006 créant le Programme de Réadaptation à Base Communautaire des personnes handicapées (PRBC) lancé dans les années 90 et qui venait en appui au Service de la Promotion des Personnes Handicapées, et qui s'occupait de la gestion des écoles spécialisées (école des sourds, école des aveugles) ;
- ☞ La ratification par la Mauritanie de la convention internationale sur les droits des personnes handicapées le 20 janvier 2010 avec le dépôt des instruments de ratification en 2012 ;
- ☞ La célébration de la Journée Internationale des personnes handicapées le 03 Décembre de chaque année.

Consciente de la situation particulièrement difficile des personnes handicapées, la Mauritanie consacre une place importante à cette population à travers une politique d'intégration et de prise en charge de cette couche de la population et la mise en œuvre d'une Convention relative aux droits des personnes handicapées. De nombreuses institutions nationales et internationales œuvrent pour l'amélioration de la situation des personnes handicapées. On note ainsi au niveau national :

- Le Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) ;
- La Direction des Personnes Handicapées ;
- La Fédération Mauritanienne des Associations Nationales de Personnes Handicapées (FEMANPH) ;
- La Fédération Mauritanienne de sport pour Handicapé ;
- Le comité multisectoriel chargé de la promotion des personnes handicapées ;
- Le comité de promotion et de protection des personnes handicapées au niveau du MASEF en 2014.

En plus de ces structures gouvernementales, d'autres dispositions ont été prises par le gouvernement mauritanien en faveur des personnes vivant avec un handicap. Il s'agit notamment de :

- Transfert monétaire annuel en faveur des enfants polyhandicapés ;
- L'attribution de 200 lots de terrain aux personnes handicapées en 2013 ;
- Le recrutement de 100 personnes handicapées diplômés chômeurs qui seront intégrées à la fonction publique ;
- La création en fin 2014 du centre de formation et de promotion sociale des enfants en situation de handicap. Malgré ces dispositions, le handicap demeure une source d'exclusion, tant sur le plan juridique que d'acceptation sociale. En effet, les discriminations sont encore bien trop nombreuses et souvent liées à des préjugés ou des jugements de valeurs concernant les capacités des personnes handicapées.

Ce thème vise plusieurs objectifs, allant de l'évaluation de la situation des personnes handicapées à la formulation de recommandations concrètes pour améliorer leur qualité de vie, de fournir une analyse détaillée de la situation des personnes handicapées dans le pays, en identifiant leurs besoins, les défis qu'elles rencontrent et les progrès réalisés dans leur inclusion sociale et économique. Ce rapport constitue un outil stratégique pour les décideurs, les ONG, et tous les acteurs impliqués dans la défense des droits des personnes handicapées, afin de créer un environnement plus inclusif, accessible et respectueux des droits fondamentaux de chaque individu, indépendamment de son handicap.

A cet égard, il sera question dans ce chapitre de traiter la prévalence du handicap selon le sexe, l'âge, le lieu de résidence, le niveau de vie, la typologie des ménages, le niveau d'instruction, le statut sur le marché du travail, la situation dans l'emploi, la profession, le secteur d'activité, etc.

13.1. CONTEXTE

La détermination de la structure de la population constitue en Mauritanie, comme dans tous les pays, un élément crucial dans la planification du développement et la mise en œuvre des politiques de développement. Cette étape aide à identifier les catégories les plus vulnérables de la population dont les pauvres, les femmes, les enfants et les handicaps etc...

Les personnes handicapées ont été identifiées par le Gouvernement comme un des groupes les plus vulnérables du pays dont il faut impérativement s'occuper. En raison de leurs déficiences physiques et/ou mentales, ces personnes se retrouvent confrontées à une marginalisation profonde au sein de la société. Cette exclusion sociale, combinée à leurs limitations physiques ou psychologiques, complique davantage leur intégration dans le tissu social. Le CSLP (2011-2015) reprend parmi ses priorités « la formulation, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de la protection sociale ». Celle-ci constitue de ce fait un moyen efficace de lutte contre la discrimination et à l'exclusion des personnes vulnérables.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016–2030 de la Mauritanie intègre des mesures spécifiques en faveur des personnes handicapées, bien que leur prise en compte soit parfois limitée. Parallèlement, une Stratégie nationale pour la promotion des personnes handicapées a été élaborée pour la période 2022–2030, visant à promouvoir les droits des personnes handicapées, à identifier les causes des défis qui empêchent leur participation pleine et effective et les moyens de promouvoir cette frange de la société. Elle s'appuie sur les engagements internationaux de la Mauritanie, notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées ratifiée en 2010, et sur la loi nationale n°043/2006 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées.

L'année 2021 a enregistré d'importantes réalisations en faveur des personnes vivant avec handicap traduites par :

- Impression et distribution de 1600 cartes de personne handicapée et prise en charge de l'assurance maladie au profit de 1966 personnes en situation d'handicap dont 1666 à Nouakchott sur budget État et 300 au Guidimakha sur subvention avec le BIT.
- Transfert monétaire au profit de 567 enfants polyhandicapés à raison de 24.000 MRU par enfant et par an (110 enfants anciens bénéficiaires et 457 enfants nouveaux bénéficiaires en 2021 au niveau de Nouakchott et des Wilaya de l'intérieur).
- Mise en œuvre d'un programme de transferts monétaires au profit de 10 000 ménages, dont ayant des personnes en situation d'handicap à Nouakchott pour bénéficier d'un programme de transfert monétaire réalisée en collaboration avec le registre social en 2021 dont 9665 bénéficiaires ont jusqu'ici bénéficié de trois sur les six transferts monétaires prévus.

- Renforcement continue des capacités de la fédération nationale des associations de personnes handicapées à travers une subvention de 8,5 millions MRU qui bénéficie à plus de 40 associations membres ;
- Organisation d'une enquête d'identification des personnes handicapées qui pratiquent la mendicité réalisée en 2021 à Nouakchott ;
- Lancement du processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie de promotion et de protection des personnes en situation d'handicap ;
- Mise en place d'un système de gestion d'information sur les personnes handicapées (Direction des personnes en situation de handicap) ;
- Financement de 58 projets collectifs au profit de 800 personnes handicapées et de 10 projets structurants, de 80 projets individuels à Nouakchott, d'un projet collectif au profit des femmes handicapées de Nouadhibou et de 10 projets collectifs d'insertion au profit de 50 mendiants (ayant exprimé leur désir d'abandonner la mendicité) dans les domaines du poulailler, engraissements de bétails, vente légumes et fruits Contribution au pôle de développement intégré de la communauté de Dially Guembe majoritairement aveugle par le financement de six AGR individuels et de 02 micro-projets collectifs.

13.2. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Un certain nombre de considérations méthodologique est nécessaire pour permettre une meilleure compréhension de la thématique de ce rapport.

13.2.1. Définition des concepts et indicateurs

La définition des concepts de base permet d'avoir une clarification essentielle sur les termes utilisés dans le présent document.

Il s'agit dans un premier temps de définir le concept de handicap et ensuite de faire la lumière sur les différentes variables utilisées pour mieux appréhender le sujet.

13.2.1.a. Définition de la notion de Handicap selon l'OMS

Selon l'OMS, le handicap regroupe à la fois les déficiences, les limitations d'activités et les restrictions de participation à la vie sociale. Il désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu ayant un problème de santé et les facteurs contextuels dans lesquels il évolue (environnementaux et personnels). Ainsi dans la loi de 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» le handicap est défini comme suit : «constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidante».

13.2.1.b. Définition de la notion de Handicap selon le RGPH 2023

Le handicap est appréhendé par les degrés de difficultés permanentes à accomplir certaines activités majeures de la vie. Pour chaque résident de 5 ans ou plus, on veut savoir s'il a des difficultés permanentes à **voir, entendre, marcher, se rappeler, se prendre soin, communiquer**. Avoir une difficulté signifie ***augmentation de l'effort, sentir un gêne ou douleur, lenteur d'une manière permanente***. Plus spécifiquement, les personnes vivant avec un handicap sont par définition les personnes qui risquent, plus que l'ensemble de la population, de se heurter à des limites dans l'exécution de certaines tâches ou la participation à des activités relatives à certaines fonctions.

Ce sont notamment :

Handicap visuel¹ : on entend par handicap visuel toute personne aveugle ou borgne ; Un aveugle est une personne atteinte de cécité totale, c'est-à-dire qui a perdu complètement la vision ou dont l'acuité visuelle

¹ Il faut noter que le manque de vision à la suite d'âge n'est pas considéré comme handicap visuel comme indiqué dans le manuel agent recenseur

de loin est inférieure à 1/20. Quant à la notion du borgne, c'est toute personne qui ne voit que d'un œil ou à qui il manque un œil

Handicap auditif ou de la parole : le handicap auditif ou de la parole est l'absence ou la perte de l'audition qui peut survenir à n'importe quel moment de la vie. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser. Les sourds et/ou muets sont retenus pour appréhender ce type de handicap ;

Handicap lié à la mobilité : le handicap lié à la mobilité constitue une catégorie très hétérogène. On y trouve les amputations, les atteintes neurologiques centrales et périphériques, les affections musculaires ou ostéo-articulaires. Dans notre cas, le handicap moteur concerne la paralysie des membres inférieurs et/ou supérieurs ;

Handicap cognitif (se rappeler) : fait référence à des limitations dans les fonctions intellectuelles et psychiques qui affectent la capacité d'un individu à apprendre, se souvenir, communiquer ou prendre des décisions de manière autonomes.

Handicap lié à l'incapacité de prendre en charge : désigne un ensemble de difficultés, physique ou mentales, qui empêchent un individu d'assumer, de manière autonome, certaines responsabilités ou tâches nécessaires à sa vie quotidienne (comme se nourrir, se déplacer, se vêtir, se laver, etc...), ainsi que la gestion de son bien-être ou de ses soins personnels.

Autre Handicap : tout autre handicap déclaré par le recensé en dehors des modalités précitées.

Taux de prévalence du handicap ou taux de handicap : C'est le nombre de personnes considérées comme vivant avec un handicap par rapport au nombre de personnes interrogées selon l'âge, le sexe ou tout autre caractéristique socioéconomique.

13.2.2. Collecte de données

L'opération de dénombrement de la population a démarré le 25 décembre 2023 et a pris fin le 08 janvier 2024. La phase de dénombrement a consisté à l'administration de questionnaires aux ménages (ordinaire et collectif).

La collecte étant sur tablette, les agents recenseurs transmettaient quotidiennement les données collectées auprès des ménages aux contrôleurs via Bluetooth. Ces derniers, responsables de la validation des informations sur le terrain, transféraient ensuite les données au serveur central. Parallèlement, les superviseurs, le bureau régional du recensement, le bureau de zone de recensement ainsi que le SCR avaient accès à la base de données pour évaluer la qualité des données transmises.

Des contrôles réguliers étaient effectués, avec des descentes sur le terrain, particulièrement dans les zones où des problèmes de collecte avaient été identifiés. Le suivi a été intensifié dans les zones les plus

problématiques, notamment à Nouakchott, où des descentes sur le terrain ont été organisées en fin de campagne pour appuyer les agents recenseurs dans la gestion des cas de refus.

Pendant le dénombrement, les informations qui permettent d'appréhender l'existence et la nature de handicap ont été posées systématiquement. La question posée à chaque membre de ménage était la suivante : « Quel est le degré de difficulté que (Nom) a par rapport à ...? S'il y a une présence de grande difficulté ou incapacité de le faire, Quelle (s) est (sont) la (les) cause (s) de cette (ces) difficulté (s) ? » Cette dernière comprend un certain nombre de modalités listées avec, entre autres, la modalité « Autre handicap » englobant l'albinisme, l'hémophilie, le nanisme, l'épilepsie et autisme. Comme toute autre approche, la méthode utilisée comporte certainement des avantages et des limites.

13.2.3. Méthode d'analyse des données

En utilisant une approche descriptive avec des tableaux, graphiques et cartes, l'analyse des données permet de capturer et de communiquer efficacement la répartition spatiale, sociodémographique et économique de la population handicapée, facilitant ainsi une compréhension approfondie de cette tranche, la plus vulnérable, de la population et une utilisation pertinente des données dans le processus de planification et de développement.

Au niveau national, les données permettent de mettre l'accent sur la situation actuelle des personnes handicapées à l'échelle du pays. De plus, les informations sont désagrégées selon les Wilayas, permettant d'examiner la prévalence et la répartition régionale de la population handicapée par type d'handicap et de mieux cibler les interventions en fonction des besoins spécifiques afin d'atténuer l'exclusion sociale de cette tranche de la population et faciliter leur accès aux services de bases. Le milieu de résidence et la répartition par sexe sont également pris en compte, offrant une perspective supplémentaire sur l'analyse de la répartition de la population handicapée. Cette désagrégation des données permet une analyse plus fine des dynamiques locales et une meilleure orientation des politiques de développement, tenant compte des droits des personnes handicapées.

13.2.3.a. Modalités

Dans le cadre de ce recensement, la méthodologie adoptée pour l'estimation des personnes vivant avec un handicap est celle de Washington Group². En effet, il a été utilisé une série de questions développée par le Washington Group qui permettent d'identifier les personnes à risque au sein de la population générale. Ces questions ont porté sur six domaines fonctionnels ou des actions de base : voir, entendre, marcher, avoir la faculté cognitive, prendre soin de soi et communiquer. La variable « type du handicap » contenu dans le questionnaire du RGPH5 a été pris en compte les modalités suivantes : la capacité de voir, entendre, marcher

² Washington Group : groupe de travail international créé en 2001 sous l'égide des Nations Unies, visant à améliorer la collecte et l'analyse des données sur le handicap et de promouvoir leur inclusion sociale.

ou monter l'escalier, se rappeler ou se concentrer, prendre soin de soi comme prendre un bain ou s'habiller, communiquer dans sa langue habituelle.

13.2.3.b. Avantage et limite

L'avantage de cette démarche est que la population ciblée est tous les résidents âgés de 5 ans et plus. En effet, les principales modalités de handicap considérées – telles que les difficultés à voir, entendre, marcher ou se rappeler – peuvent être naturelles et transitoires chez les enfants de moins de 5 ans. Leur inclusion risquerait donc de créer une confusion entre les limitations normales liées à l'âge et les véritables situations de handicap.

Les limites de cette approche peuvent être perçues à travers les observations suivantes :

- La question est posée prioritairement au chef de ménage ou à une personne capable de répondre. La question n'est pas nécessairement adressée à la personne handicapée, sauf dans le cas où cette dernière est le répondant, ce qui peut rendre la question sur le degré de la difficulté biaisée.
- Impossibilité de connaître la liste de tous les autres handicaps importants de la population et non compris dans la liste des modalités proposées.
- L'inexistence d'une question sur la date de survenance du handicap ; qui aurait été pertinent et nous servira pour déterminer la prévalence selon la période ;
- Certaines personnes hésitent à se déclarer handicapées par crainte de discrimination ou de stigmatisation sociale, notamment les personnes ayant des difficultés mentales ;
- Des familles peuvent cacher le handicap d'un proche par honte sociale ;
- La ou les Cause(s) du handicap sont demandée(s) uniquement pour les réponses : grande difficulté et incapacité de le faire, excluant la cause de la difficulté légère.
- Les questions sont formulées pour éviter le mot "handicap", ce qui est utile pour la comparabilité internationale, mais cela :
 - Rend difficile l'identification de types précis de handicap (par exemple : paralysie, surdité totale, troubles du développement, etc.).
 - Ne permet pas une catégorisation fine pour la planification de services spécifiques.
- Le module de base du WG ne convient pas :
 - Aux enfants de moins de 5 ans (un module spécifique existe mais est rarement utilisé),
 - Aux personnes âgées ayant des formes de déclin cognitif ou des handicaps complexes.

Au cours de la présente étude, nous procéderons principalement à une analyse descriptive de la situation des personnes handicapées en Mauritanie selon certaines caractéristiques spatiale, sociodémographiques et économiques.

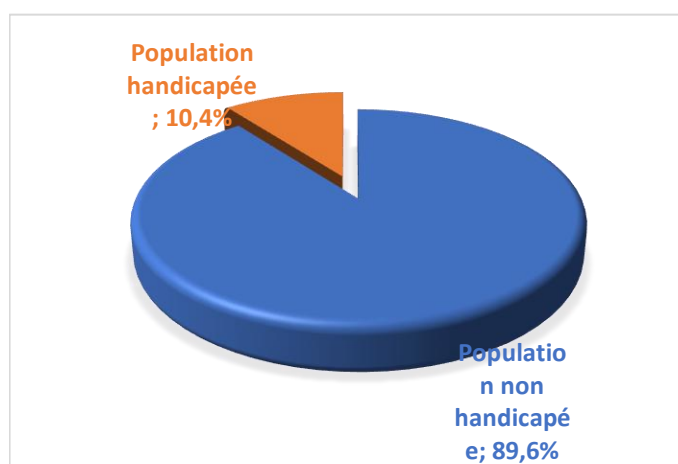
13.3. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPEES

13.3. 1. Population Handicapée

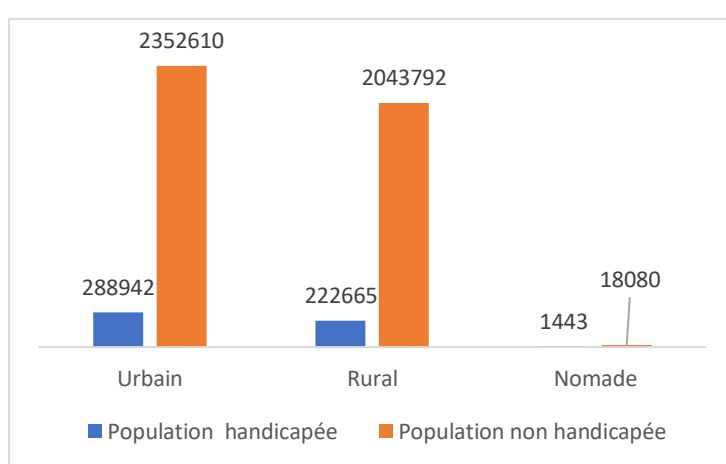
13.3. 1.a. Volume global de la population handicapée et non handicapée

En 2023, la Mauritanie comptait environ 513 050 personnes handicapées, soit environ 10,4 % de la population totale. Autrement dit, 104 Mauritaniens sur 1 000 souffrent d'un handicap, contre 0,96 % (soit 9 personnes sur 1 000) en 2013. Cette forte augmentation s'explique en grande partie par le changement d'approche méthodologique : alors qu'en 2013 les questions étaient générales, le recensement de 2023 a adopté l'outil du Washington Group, plus précis et structuré. Même en tenant compte de cet écart méthodologique, la progression reste notable. Ainsi, le taux d'accroissement intercensitaire de la population handicapée a atteint 31 %, soit dix fois le taux d'accroissement intercensitaire de la population totale (3,1 %). Cette évolution inquiétante nécessite d'alerter les autorités face aux enjeux majeurs de l'inclusion sociale. Selon le milieu de résidence, le taux de prévalence du handicap est plus élevé dans le milieu urbain, atteignant 10,9 %, contre 9,8 % dans le milieu rural et 7,4 % dans le milieu nomade.

Graphique 13. 2 : Volume global des personnes handicapées et des personnes non handicapées au niveau national.



Graphique 13. 1 : Volume global des personnes handicapées et des personnes non handicapées selon le milieu de résidence.



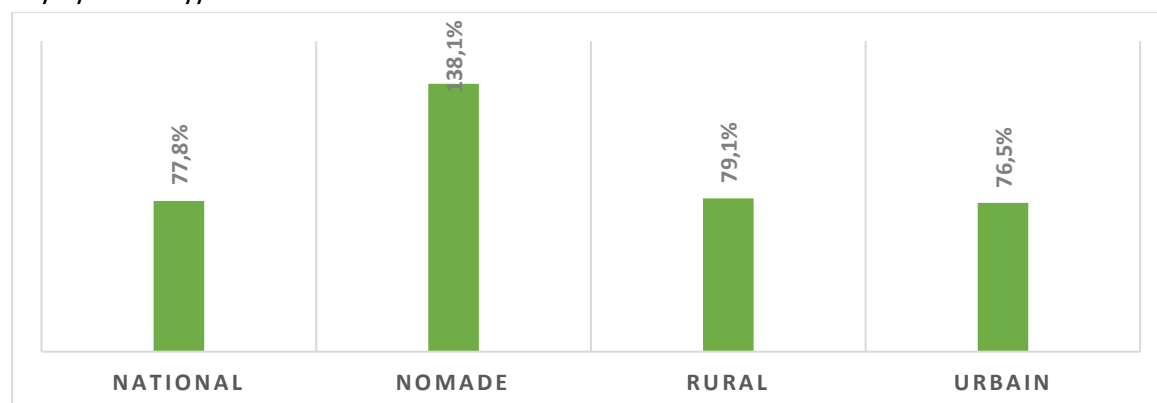
Source : ANSADE, RGPH 2023

13. 3. 1.a.i. Effectif de la population handicapée selon le sexe et le milieu de résidence et les rapports de masculinités

Selon le sexe, cette prévalence est légèrement plus élevée chez les femmes (11,3 %) que chez les hommes (9,4 %) au niveau national, soit un rapport de masculinité de 77,8 %. Parmi les personnes vivant avec un handicap, on dénombre 778 hommes pour 1 000 femmes. Le rapport de masculinité est de 76,5 % en

milieu urbain et de 79,1 % en milieu rural. Le milieu nomade abrite 837 hommes vivant avec un handicap contre 606 femmes, soit un rapport de masculinité de 138,1 %. Cela signifie qu'il y a 138 hommes pour 100 femmes parmi les personnes vivant avec un handicap.

Graphique 13. 3 : Rapport de masculinité selon le milieu de résidence



Source : ANSADE, RGPH 2023.

13. 3. 1.a.ii. Répartition des personnes handicapées par milieu de résidence selon le sexe

La population handicapée est répartie comme suit, selon le milieu : le milieu urbain abrite près de 56,3 % de la population handicapée, 43,4 % de cette population se trouve dans le milieu rural et 0,3 % dans le milieu nomade.

Selon le sexe, les hommes représentent 43,7 % de la population handicapée totale au niveau national, tandis que les femmes en représentent 56,3 %. La population handicapée masculine en milieu urbain constitue 55,8 % de la population masculine handicapée totale, 43,8 % de cette population masculine se trouve dans le milieu rural et 0,4 % dans le milieu nomade. La population handicapée féminine en milieu urbain représente 56,7 % de la population féminine handicapée totale, 43,1 % de cette population féminine se trouve dans le milieu rural et 0,2 % dans le milieu nomade.

Tableau 13. 1 : Répartition (%) des personnes handicapées selon le sexe et le milieu de résidence.

Milieu	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)
Urbain	125264	55,8	163678	56,7	288942	56,3
Rural	98316	43,8	124349	43,1	222665	43,4
Nomade	837	0,4	606	0,2	1443	0,3
Total	224417	100,0	288633	100,0	513050	100,0

Source : ANSADE, RGPH 2023.

13.3. 1.a.iii. Prévalence du handicap selon le grand groupe d'âge et le milieu de résidence

Ce tableau montre le taux de prévalence du handicap dans les grands groupes d'âge selon le milieu de résidence.

Au niveau national, on constate un taux de prévalence du handicap de 2,8 % dans la population âgée de 0 à 14 ans, contre 11,8 % dans la population âgée de 15 à 59 ans et 48,7 % dans la population âgée de 60 ans et plus. Concernant la population âgée de 60 ans et plus, on remarque que les milieux rural et nomade ont presque le même niveau de prévalence, soit 50 %. La population jeune, âgée de 15 à 59 ans, représentant la grande majorité de la population active dans le pays, enregistre un taux de prévalence du handicap de 11,8 %. L'omission de cette tranche de la population, qui vit des difficultés les empêchant de mener une vie normale, aura des impacts négatifs sur la croissance et le développement du pays.

Le milieu urbain enregistre un taux de prévalence de 2,9 % dans la population âgée de 0 à 14 ans, contre 12,4 % dans la population âgée de 15 à 59 ans et 47,2 % dans la population âgée de 60 ans et plus.

Le milieu rural enregistre un taux de prévalence de 2,6 % dans la population âgée de 0 à 14 ans, contre 6,5 % dans la population âgée de 15 à 59 ans et 50,1 % dans la population âgée de 60 ans et plus.

Le milieu nomade enregistre un taux de prévalence de 0,9 % dans la population âgée de 0 à 14 ans, contre 12,4 % dans la population âgée de 15 à 59 ans et 47,2 % dans la population âgée de 60 ans et plus.

Tableau 13. 2 : Prévalence (%) du handicap selon les grands groupes d'âge et le milieu de résidence.

Age	Milieu de résidence			Total
	Urbain	Rural	Nomade	
0 à 14	2,9	2,6	0,9	2,8
15 à 59	12,4	11,1	6,5	11,8
60+	47,2	50,3	50,1	48,7

Source : ANSADE, RGPH 2023.

13.3. 1.b. Prévalence (%) du handicap par Wilaya et par sexe

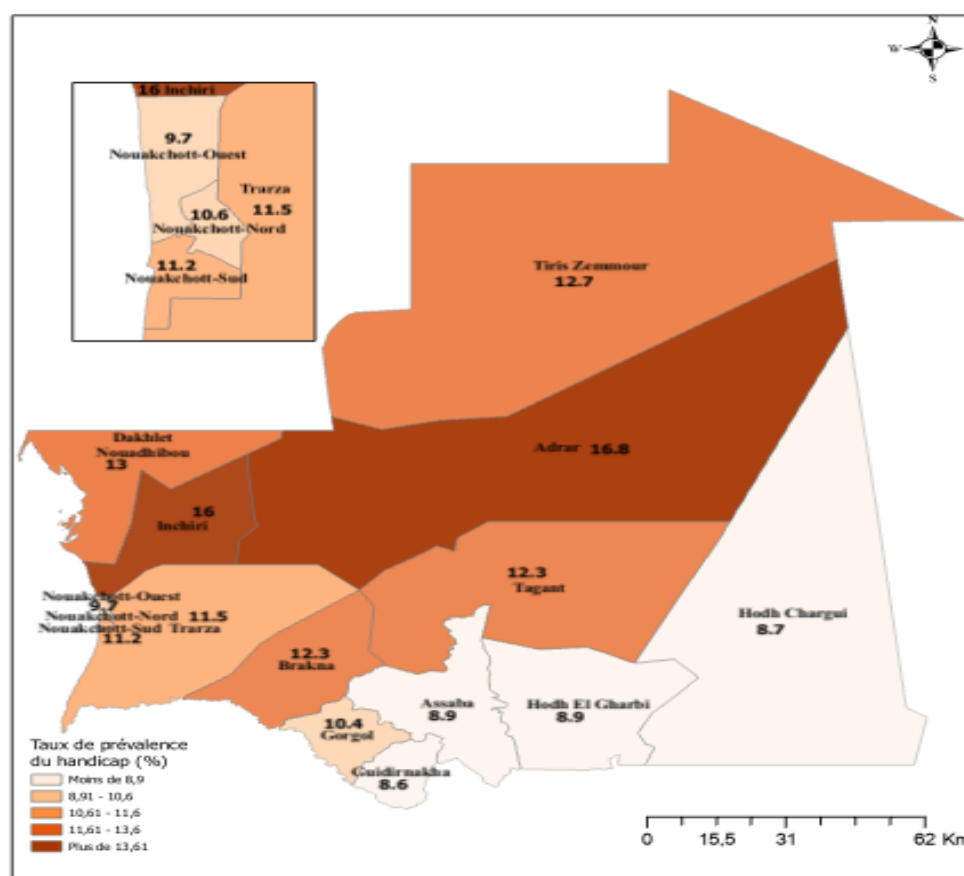
La répartition de la population handicapée permet de regrouper les wilayas en trois fourchettes selon le taux de prévalence, à savoir : prévalence inférieure au taux national (10,4 %), entre 10,4 % et 13 %, et supérieur ou égal à 16 %.

Les régions du Guidimakha (8,6 %), Hodh Chargui (8,7 %), Assaba (8,9 %), Hodh El Gharbi (8,9 %), et Nouakchott-Ouest (9,7 %) se trouvent dans la première fourchette, avec un taux inférieur à 10 %.

Les régions du Gorgol (10,4 %), Nouakchott-Nord (10,6 %), Nouakchott-Sud (11,2 %), Trarza (11,5 %), Tagant (12,3 %), Brakna (12,3 %), Tiris Zemmour (12,7 %), et Dakhlet Nouadhibou (13 %) se trouvent dans la deuxième fourchette.

Les régions de l'Adrar et de l'Inchiri, bien qu'elles soient les wilayas les moins peuplées du pays, enregistrent les taux de prévalence les plus élevés, avec respectivement 16,8 % et 16 % de personnes vivant avec un handicap, bien que leur population respective soit de 71 623 et 29 484 habitants selon le RGPH 2023.

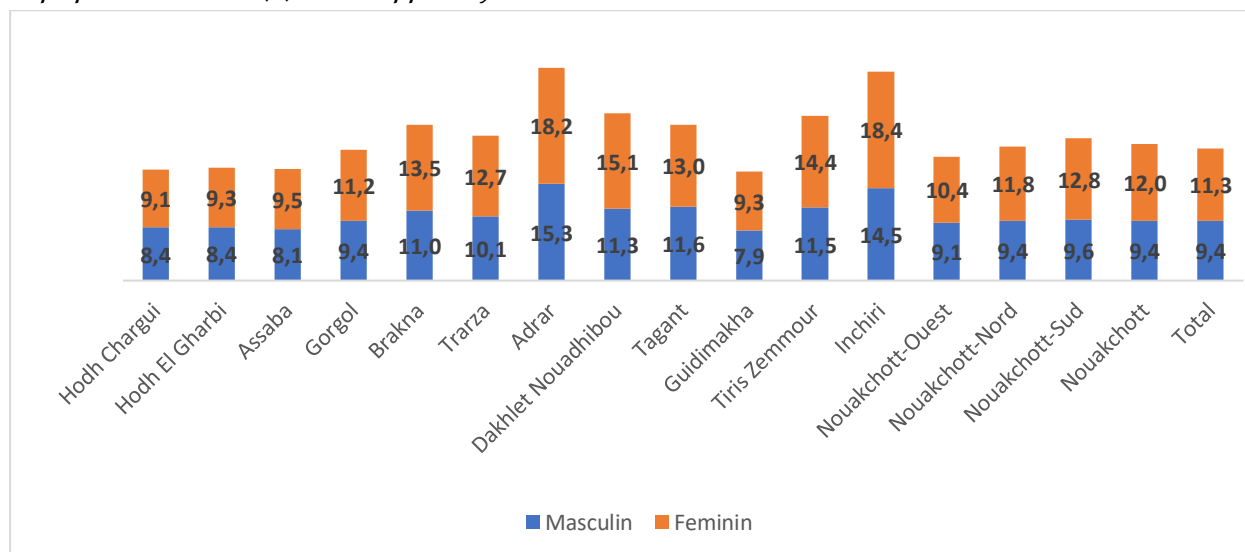
Graphique 13. 4 : Prévalence (%) du handicap selon les Wilayas.



Source : ANSADE, RGPH 2023.

Selon le sexe, l'analyse de la prévalence montre, quelle que soit la wilaya, une prédominance de la proportion des femmes en situation de handicap. Le taux de prévalence au niveau national est de 11,3 % pour les femmes souffrant d'un handicap, contre 9,4 % pour les hommes.

Graphique 13. 5 : Prévalence (%) du handicap par Wilaya et selon le sexe.



Source : ANSADE, RGPH 2023.

13.3. 1.c. Répartition des personnes handicapées par degré de difficulté, selon les grands groupes d'âges.

Difficulté visuelle : L'analyse révèle une prévalence plus élevée chez les personnes âgées de 60 ans et plus, avec 21,20 % ayant une grande difficulté et 2,44 % en incapacité. Les 15-59 ans présentent une majorité de difficulté légère (51,64 %). Seulement 37,24 % de la population totale déclarent n'avoir aucune difficulté visuelle, ce qui montre une prévalence élevée globale des problèmes visuels.

Difficulté auditive : Le groupe des 60+ ans a la plus forte proportion de difficulté auditive, notamment 30,90 % en difficulté légère. Les jeunes (0 à 14 ans) sont les moins concernés, avec 79,96 % sans difficulté auditive. Globalement, 75,09 % de la population n'ont pas de difficulté auditive.

Difficulté à marcher : Encore une fois, les personnes âgées (60+) sont les plus touchées : 35,46 % en difficulté légère, 20,10 % en grande difficulté, 4,68 % en incapacité. Le total national montre 64,11 % sans difficulté à marcher, ce qui est relativement bas.

Difficulté à se rappeler : Les 60+ ans affichent les taux les plus élevés de difficulté cognitive (23,84 % légère, 6,77 % grande). Les jeunes (0-14) sont peu affectés, sauf 3,69 % en grande difficulté (probablement troubles développementaux). En tout, 79,15 % de la population ne rencontrent aucune difficulté à se rappeler.

Difficulté à prendre soin à soi : Cette limitation est plus fréquente chez les personnes âgées, mais aussi présente chez les enfants de 0 à 14 ans (3,57 % en incapacité), ce qui peut inclure des troubles sévères (ex : autisme, handicaps moteurs lourds). La majorité des 15-59 ans n'ont pas de difficulté (90,32 %).

Difficulté à communiquer : Les enfants de 0 à 14 ans : 27,92 % ont une difficulté légère, et 4,69 % sont incapables de communiquer. Moins de 62 % de cette tranche n'ont aucune difficulté à communiquer, ce qui est assez bas. La situation s'améliore dans les autres tranches d'âge.

Tableau 13.3 : Répartition (%) des personnes handicapées par degré de difficulté, selon les grands groupes d'âges

Age	Sans difficulté	Difficulté légère	Grande difficulté	Incapacité de le faire
Difficulté visuelle				
0 à 14	68,54	23,62	6,73	1,12
15 à 59	38,36	51,64	9,31	0,69
60+	23,42	52,95	21,20	2,44
Total	37,24	48,94	12,56	1,26
Difficulté auditive				
0 à 14	79,96	14,34	4,04	1,66
15 à 59	81,95	14,69	2,73	0,63
60+	59,59	30,90	8,74	0,77
Total	75,09	19,46	4,66	0,79
Difficulté à marcher				
0 à 14	81,75	10,32	5,19	2,75
15 à 59	73,04	18,50	7,19	1,27
60+	39,76	35,46	20,10	4,68
Total	64,11	22,64	10,80	2,45
Difficulté à se rappeler				
0 à 14	83,87	10,50	3,69	1,94
15 à 59	83,73	12,37	3,11	0,79
60+	68,28	23,84	6,77	1,11
Total	79,15	15,57	4,26	1,01
Difficulté à prendre soin en soi				
0 à 14	84,46	8,47	3,50	3,57
15 à 59	90,32	6,46	2,16	1,06
60+	73,78	16,17	6,82	3,23
Total	84,76	9,56	3,69	1,98
Difficulté à communiquer				
0 à 14	61,67	27,92	5,72	4,69
15 à 59	84,15	12,18	2,36	1,31
60+	84,14	11,60	3,29	0,97
Total	81,67	13,75	3,01	1,58

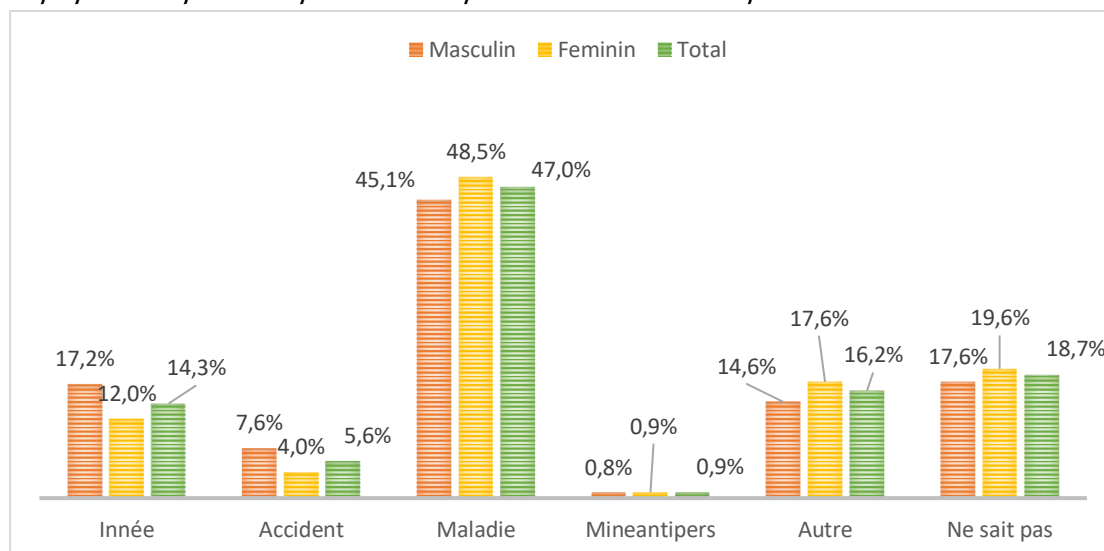
Source : ANSADE, RGPH 2023.

13.3. 1.d. Répartition des personnes vivant avec le handicap selon les causes de handicap

Dans l'ensemble, le graphique 13.6 indique que la principale cause du handicap est liée aux maladies, suivies des handicaps congénitaux (innés). En effet, les maladies sont responsables de 47 % des handicaps au niveau national, soit 45,1 % des handicaps masculins et 48,5 % des handicaps féminins. 14,3 % des handicaps sont congénitaux, soit 17,2 % des handicaps masculins et 12 % des handicaps féminins. Par contre, 18,7 % des causes de handicap n'ont pas été déterminées, et 16,2 % ont été attribuées à d'autres

causes que celles mentionnées. Enfin, les accidents représentent 5,6 %, ce qui montre une réduction de 6 points de pourcentage (soit une diminution de 51,7 %) par rapport au recensement RGPH 2013 (11,6 %).

Graphique 13. 6 : Répartition des personnes handicapées selon les causes du handicap.



Source : ANSADE, RGPH 2023.

13.3. 1.e. Evolution de la population handicapée selon le sexe durant la période 1988 à 2023

La comparaison des résultats du RGPH 2023 avec ceux des recensements de 1988, 2000 et 2013 révèle une croissance importante de l'effectif des personnes vivant avec un handicap entre 2013 et 2023. En effet, cet effectif est passé de 33 920 en 2013 à 513 050 en 2023. Cette croissance est constatée aussi bien chez les hommes que chez les femmes, respectifs de 28 % pour les hommes et 34 % pour les femmes.

Tableau 13. 4 : Évolution des effectifs des personnes vivant avec un handicap selon le sexe entre 1988 et 2023.

Sexe	Taux d'accroissement					Taux intercensitaire (2023-2013)
	RGPH 1977-1988	RGPH 1988-2000	RGPH 2000-2013	RGPH 2013-2023	Variation -2013) (2023	
Masculin	13441	19258	18470	224417	1115%	28%
Féminin	14100	17795	15450	288633	1768%	34%
Total	27541	37053	33920	513050	1413%	31%

Source : ANSADE, RGPH 2023.

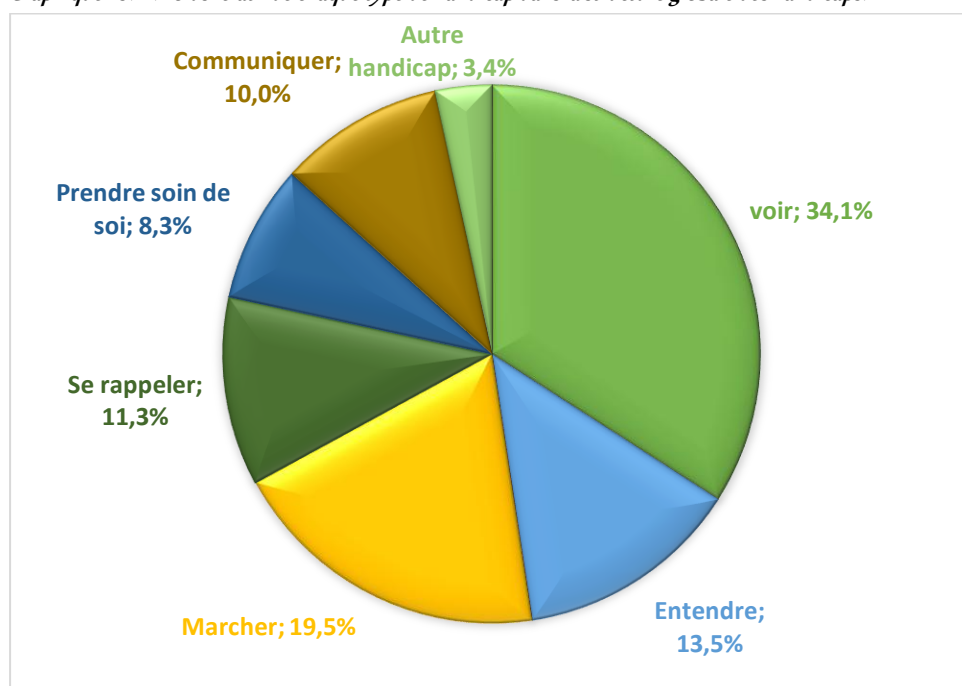
13.3.2 Types de handicaps

En Mauritanie, comme dans de nombreux autres pays, il existe plusieurs types de handicap qui affectent la vie des personnes concernées. Les principaux types de handicap les plus fréquents et les mieux connus dans le pays sont les suivants : difficultés visuelles, auditives, motrices, cognitives, de soins personnels, de communication et autres handicaps.

13.3.2.a. Poids de chaque type de handicap

Selon le type de handicap, la difficulté visuelle est la plus répandue avec un poids de 34,1 %, suivie par la difficulté à marcher (19,5 %). La difficulté à prendre soin de soi est la moins prépondérante, avec un poids de 8,3 %.

Graphique 13. 7 : Poids relatif de chaque type de handicap dans la structure globale des handicaps.



Source : ANSADE, RGPH 2023.

13.3.2.b. Prévalence (%) de handicap par type selon le milieu de résidence

L'analyse des types de handicap montre qu'au niveau national, les difficultés visuelles (6,53 %) et les difficultés à marcher (3,74 %) sont les plus répandues. À l'opposé, les difficultés à communiquer (1,91 %) et à prendre soin de soi (1,59 %) sont les moins fréquentes.

Les résultats révèlent des différences notables selon le milieu de résidence. En milieu urbain les difficultés visuelles sont les plus fréquentes touchant 7,4 % de la population urbaine vivant avec un handicap. En

milieu rural, ce sont d'autres formes de limitations qui prédominent. Les difficultés à marcher y sont les plus répandues (4,32 %), suivies des troubles auditifs (3,01 %), des difficultés à se souvenir ou à se concentrer (2,52 %), à prendre soin de soi (1,87 %) et à communiquer (2,21 %). Ces écarts peuvent refléter des différences dans les conditions de vie, l'environnement physique ou l'accès aux services de santé entre les milieux urbains et ruraux.

Tableau 13. 5 : Prévalence (%) de chaque type de handicap selon le milieu de résidence.

Milieu	Type de handicap						
	Voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre Handicap
Urbain	7,40	2,24	3,24	1,87	1,35	1,65	0,63
Rural	5,54	3,01	4,32	2,52	1,87	2,21	0,67
Nomade	5,13	2,89	3,43	2,00	1,40	1,27	0,34
National	6,53	2,59	3,74	2,17	1,59	1,91	0,65

Source : ANSADE, RGPH 2023.

13.3.2.c. Répartition des personnes handicapées par type de handicap selon le type de ménage

La répartition des personnes handicapées selon le type de ménage fait apparaître une nette prédominance des ménages ordinaires, quel que soit le type de handicap, il y a une prédominance des personnes handicapées vivant dans les ménages ordinaires. En général, les personnes vivant avec un handicap se retrouvent à 99,4 % dans les ménages ordinaires et à 0,6 % dans les ménages collectifs (voir annexe5).

Tableau 13. 6 : Répartition (%) des types de handicap selon le type de ménage.

	Voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre Soins de soi	Communiquer	Autre handicap	Ensemble
Ordinaire	99,3	99,4	99,6	99,5	99,6	99,2	99,5	99,4
Collectif	0,7	0,6	0,4	0,5	0,4	0,8	0,5	0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSADE, RGPH 2023.

13.3.2.d. Répartition du handicap selon le type de handicap par le grand groupe d'âge

La répartition du handicap selon le type de handicap montre que les difficultés à communiquer et à voir sont les plus prépondérantes dans la population handicapée âgée de 0 à 14 ans, avec des taux de prévalence de 38,33 % et 31,5 %, respectivement. En outre, plus de 20 % des enfants handicapés âgés de 0 à 14 ans

souffrent de difficultés auditives. Au niveau des groupes d'âge de 15 à 59 ans et de 60 ans et plus, les deux populations présentent presque la même proportion de personnes handicapées souffrant de difficultés à communiquer, soit près de 15,8 %.

Tableau 13. 7 : Répartition (%) des types de handicap selon le grand groupe d'âge.

Groupe d'âge	Type de handicap						
	Voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre Soins de soi	Communiquer	Autre handicap
0 à 14 ans	31,5	20,04	18,25	16,13	15,54	38,33	14,74
15 à 59 ans	61,6	18,05	26,96	16,27	9,68	15,85	6,62
60 ans plus	76,6	40,41	60,24	31,72	26,22	15,86	2,19
Ensemble	62,8	24,91	35,89	20,85	15,24	18,33	6,20

Source : ANSADE, RGPH 2023.

13.3.2.e. . Répartition des personnes handicapées dans les principales villes selon le type de handicap

La répartition de la population handicapée selon la Moughataa révèle que la Moughataa de Toujounine (Nouakchott-Nord), la plus peuplée au niveau national selon le RGPH 2023 avec un effectif de 303 882 habitants, abrite la plus grande part de la population handicapée, quel que soit le type de handicap. Ainsi, elle compte 20 790 personnes ayant des difficultés visuelles, 5 836 avec des difficultés auditives, 8 637 avec des difficultés motrices, 5 497 avec des difficultés cognitives (se rappeler), 3 949 avec des difficultés à prendre soin de soi, 5 179 avec des difficultés à communiquer, et 1 945 souffrants d'autres types de handicaps (voir annexe 8).

13.3. 2.f. Evolution de la population handicapée selon le type d'handicap durant la période 1988 à 2023

Par type de handicap, le tableau 13. 7 résume l'évolution des trois les plus prépondérants en Mauritanie, à savoir les handicaps visuels, auditifs et moteurs. Entre 2013 et 2023, ces trois types de handicap ont connu une forte croissance, avec une évolution annuelle moyenne importante (de 47 %, 39 % et 32 % respectivement). En moyenne, chaque année, la proportion de la population ayant des difficultés visuelles double, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 47 %.

Tableau 13. 8 : Évolution des effectifs des personnes vivant avec un handicap selon les principaux types de handicap de 1988 à 2023.

Type d'handicap	Année du RGPH					
	1977-1988	1988-2000	2000-2013	2013-2023	Variation (2023-2013)	Taux intercensitaire (2023-2013)
Voir	5 817	9 323	6 853	321971	4598%	47%
Entendre	3 795	6 967	4 792	127818	2567%	39%
Marcher	6 176	14 498	11 436	184130	1510%	32%

Source : ANSADE, RGPH 2023.

13. 4- CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

Les éléments qui seront pris en compte pour appréhender les caractéristiques socio démographiques des personnes vivant avec un handicap sont : l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'alphabétisation et le niveau d'instruction.

13. 4.1 Prévalence de handicap par type selon le sexe et par âge

L'analyse de la prévalence des handicaps en Mauritanie met en évidence des disparités significatives selon le type de handicap, le sexe et potentiellement l'âge. Les données montrent que, dans l'ensemble, les femmes sont plus nombreuses à souffrir de divers types de handicaps par rapport aux hommes. Cette tendance s'observe de manière constante à travers les différents types de difficultés, ce qui soulève des questions importantes sur les facteurs socio-économiques et les normes de genre dans la société mauritanienne.

- La prévalence des difficultés visuelles est la plus élevée parmi les types de handicaps, affectant 6,5 % de la population totale. Une tendance notable est l'écart entre les sexes : 7,2 % des femmes et 5,8 % des hommes sont touchés ;
- Les difficultés à marcher, affectant 3,74 % de la population, présentent également un écart entre les sexes : 4,27 % des femmes et 3,16 % des hommes sont touchés ;
- Les difficultés auditives affectent 2,59 % de la population, avec une prévalence de 2,36 % chez les hommes et 2,81 % chez les femmes ;
- Les difficultés à se rappeler (2,17 %) touchent davantage les femmes (2,39 %) que les hommes (1,93 %) ;

- Avec 1,59 % de la population touchée, les difficultés à prendre soin de soi sont significativement plus fréquentes chez les femmes (1,73 %) que chez les hommes (1,43 %) ;
- Les difficultés à communiquer affectent 1,91 % de la population totale, avec des proportions légèrement plus élevées chez les femmes (1,93 %) par rapport aux hommes (1,88 %).

Selon l'âge, l'analyse de la prévalence montre que, quel que soit le type, la concentration du handicap est plus élevée chez les personnes âgées, en particulier celles de 60 ans et plus. Plus la population vieillit, plus la proportion des personnes handicapées croît.

Tableau 13. 9 : Prévalence (%) de handicap par type d'handicap selon le sexe et le grand groupe d'âge

Age	Type de handicap						
	Voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre Soins de soi	Communiquer	Autre handicap
	Masculin						
0 à 14	0,8	0,57	0,52	0,46	0,45	1,12	0,42
15 à 59	6,1	1,89	2,62	1,71	1,1	1,91	0,72
60+	36,5	17,71	24,51	13,27	10,27	6,67	1,07
Total	5,8	2,36	3,16	1,93	1,43	1,88	0,62
	Féminin						
0 à 14	0,9	0,54	0,48	0,43	0,41	1	0,39
15 à 59	8,3	2,35	3,68	2,11	1,18	1,85	0,84
60+	38,1	21,67	34,22	17,65	15,29	8,79	1,06
Total	7,2	2,81	4,27	2,39	1,73	1,93	0,67
	Total						
0 à 14	0,9	0,55	0,5	0,45	0,43	1,06	0,41
15 à 59	7,3	2,14	3,19	1,93	1,15	1,88	0,78
60+	37,3	19,68	29,34	15,45	12,77	7,73	1,07
Total	6,5	2,59	3,74	2,17	1,59	1,91	0,65

Source : ANSADE, RGPH 2023.

La proportion de malvoyants augmente avec l'âge, ce qui permet de conclure à une relation positive entre l'âge et ce handicap. En revanche, concernant la difficulté visuelle, les enfants de moins de 14 ans enregistrent un taux de prévalence presque identique, quel que soit le sexe, soit environ 0,8 %. La compréhension des causes et de la période d'apparition de ce handicap pourrait éventuellement aider à expliquer ce phénomène.

Le tableau, en dessous, présente une répartition de la population handicapée âgée de 5 à 14 ans selon le type. Les difficultés à communiquer et à voir sont les plus prépondérantes dans cette tranche d'âge. En effet, 38,33 % de la population handicapée âgée de 5 à 14 ans souffrent de difficultés de communication, tandis que 31,5 % de cette population présentent des difficultés visuelles.

Tableau 13. 10 : Proportion (%) des enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans selon le groupe d'âge et le type de handicap.

	Voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre Soin de soi	Communiquer
5-9	25,3	20,60	19,00	16,40	18,17	43,39
10-14	36,5	19,57	17,63	15,91	13,37	34,16
Total	31,5	20,04	18,25	16,13	15,54	38,33

Source : ANSADE, RGPH 2023.

13. 4.2. Etat matrimonial des personnes handicapées

Le handicap n'apparaît pas en Mauritanie comme un obstacle au mariage. En effet, la population handicapée en âge de se marier (10 ans et plus) présente les caractéristiques suivantes quant à son état matrimonial : 55,7% d'entre elles vivent en situation de mariage, 23,1 % sont célibataires, 12,8 % sont veuves et 8,4 % sont divorcées ou séparées. Cela renverse la tendance des préjugés selon lesquels les personnes handicapées rencontreraient des difficultés pour se marier.

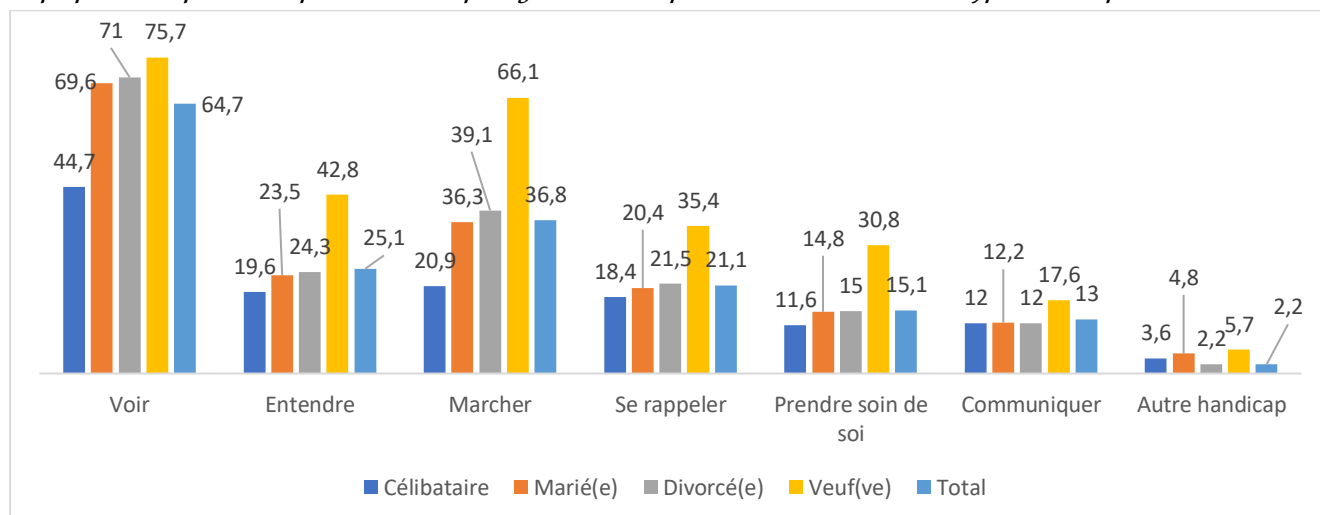
L'analyse montre une forte concentration du handicap dans la population veuve, quel que soit le type. Ainsi, 75,7 % de la population veuve souffrent de difficultés visuelles, 66,1 % de difficultés à marcher, 42,8 % de difficultés auditives, 35,4 % de difficultés à se rappeler, 30,8 % de difficultés à prendre soin et 17,6 % de difficultés à communiquer.

Les difficultés visuelles et les difficultés à marcher sont les plus prépondérantes dans la population handicapée mariée, avec respectivement 69,6 % des handicapés mariés souffrant de difficultés visuelles et 36,3 % souffrant de difficultés à marcher.

Les célibataires handicapés semblent présenter des pourcentages relativement plus élevés dans les catégories "voir" et "communiquer" (respectivement 44,7 % et 30,1 %).

Enfin, la population handicapée divorcée enregistre des pourcentages relativement plus élevés dans les catégories "voir" et "marcher" (respectivement 71 % et 39,19 %).

Graphique 13.8 : Répartition des personnes handicapées âgées de 10 ans et plus selon l'état matrimonial et le type de handicap.



Source : ANSADE, RGPH 2023.

13.4.3. Niveau d'éducation des personnes handicapées

13.4.3. a. Alphabétisation des personnes handicapées

Selon le taux d'alphabétisation, l'analyse montre, quel que soit le type de handicap, une légère différence entre les populations féminine et masculine, sauf dans le cas des difficultés de communication, où 28,11 % des hommes analphabètes en souffrent, contre 21,93 % des femmes, soit un écart de 6,18 points de pourcentage.

Les troubles visuels concernent 62,8 % de l'ensemble des personnes handicapées. Ils touchent 55,7 % des individus analphabètes en situation de handicap, contre 66,9 % des personnes alphabètes. Les limitations auditives représentent 24,91 % de la population handicapée. Elles affectent 31,64 % des personnes analphabètes et 20,96 % des alphabètes. Les difficultés de mobilité (marcher ou monter des escaliers) concernent 35,89 % des personnes handicapées, avec une proportion de 46,82 % chez les analphabètes et de 29,46 % chez les alphabètes. Les troubles de la mémoire ou de la concentration touchent 20,85 % des personnes en situation de handicap. Parmi elles, 27,07 % sont analphabètes, contre 17,19 % d'alphabètes. Les limitations liées aux soins personnels concernent 15,24 % des personnes handicapées, dont 21,66 % sont analphabètes et 11,46 % alphabètes. Enfin, les difficultés de communication affectent 18,33 % de la population en situation de handicap, avec une prévalence de 24,33 % chez les analphabètes et de 14,80 % chez les alphabètes.

Tableau 13. 11 : Taux d'alphabétisme (%) des personnes handicapées selon le type de handicap et le sexe.

Intitulé de l'indicateur	Analphabète	Alphabète	Total
Handicap visuel (%)	55,7	66,9	62,8
Homme	52,8	66,2	61,8
Femme	57,5	67,5	63,5
Handicap auditif (%)	31,64	20,96	24,91
Homme	31,09	21,98	25,00
Femme	31,99	20,07	24,85
Handicap lié à la mobilité (%)	46,82	29,46	35,89
Homme	42,72	28,86	33,45
Femme	49,44	29,98	37,79
Handicap cognitif (se rappeler) (%)	27,07	17,19	20,85
Homme	27,09	17,18	20,46
Femme	27,05	17,19	21,15
Difficulté à prendre soin de soi	21,66	11,46	15,24
Homme	22,06	11,67	15,11
Femme	21,41	11,27	15,34
Handicap lié aux difficultés de communiquer	24,34	14,80	18,33
Homme	28,11	15,87	19,92
Femme	21,93	13,87	17,10

Source : ANSADE, RGPH 2023.

13. 4.3. b. Analphabétisation des personnes handicapées par Wilaya

Les difficultés visuelles et les difficultés à marcher sont les plus prépondérantes chez les analphabètes handicapés, quelle que soit la Wilaya. Les Wilayas du Gorgol, du Brakna, de Hodh Chargui, et du Guidimakha abritent les proportions les plus élevées des handicaps analphabètes, variant de 11,2 % à 13,9 %, de la population handicapée analphabète. En revanche, les Wilayas d'Inchiri, Tiris Zemmour, Nouakchott-Ouest, Adrar, Dakhlet Nouadhibou, et Tagant abritent les proportions les plus faibles des handicaps analphabètes, avoisinant 2 %.

Tableau 13. 12 : Taux d'analphabétisme des personnes handicapées par wilaya et par type de handicap.

Wilaya	Voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap	Total
Hodh Chargui	55,1	36,78	48,19	32,64	26,63	30,86	6,72	11,6
Hodh El Gharbi	56,4	31,47	45,64	27,08	21,75	25,53	6,75	9,3
Assaba	56,9	32,40	49,93	29,14	22,58	23,66	7,72	9,1
Gorgol	53,1	33,79	51,26	26,96	22,00	23,75	6,53	13,9
Brakna	57,6	32,21	50,81	26,21	19,97	19,89	6,75	12,6
Trarza	55,5	33,52	46,91	27,96	21,99	27,67	6,00	6,3
Adrar	63,4	31,93	44,47	29,49	17,81	21,23	7,93	2,0
Dakhlet Nouadhibou	63,7	24,05	36,09	22,02	16,84	20,76	7,83	2,4
Tagant	60,0	34,97	44,93	28,75	21,77	26,82	6,94	2,9
Guidimakha	51,7	32,57	49,75	24,39	20,38	20,87	7,60	11,2
Tiris Zemmour	60,6	24,62	34,93	22,17	19,22	20,13	10,17	1,0
Inchiri	66,5	32,03	41,17	22,71	16,22	19,51	5,97	0,6
Nouakchott- Ouest	50,4	29,70	42,10	22,73	21,25	23,66	9,40	1,9
Nouakchott- Nord	53,2	25,52	37,66	26,29	22,95	29,76	10,43	6,7
Nouakchott- Sud	56,9	23,98	40,14	24,27	19,25	22,25	8,62	8,5
Nouakchott	54,8	25,21	39,38	24,89	20,92	25,34	9,41	17,1
Total	55,7	31,64	46,82	27,07	21,66	24,34	7,39	100,0

Source : ANSADE, RGPH 2023.

13.5. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

L'activité économique de la population résidente des handicapés est étudiée à partir de quatre variables retenues dans le questionnaire. Ce sont : la situation d'activité, l'occupation principale, situation dans l'activité et la branche d'activité. La question sur la situation d'activité s'adresse à toute la population résidente âgée de 7 ans ou plus. Elle partitionne la population âgée de 7 ans ou plus en deux groupes exclusifs :

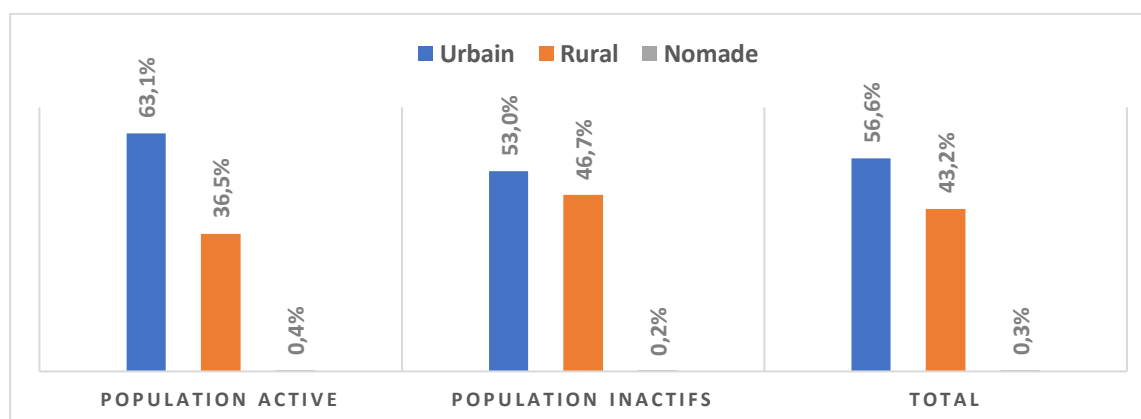
- La population active, constituée de l'ensemble des personnes handicapées âgées de 7 ans ou plus occupées et chômeur (ayant déjà travaillé et à la recherche du travail ou à la recherche de son premier emploi) ;
- La population inactive qui correspond l'ensemble des individus handicapés âgés de 7 ans ou plus qui n'exercent aucune activité économique et n'expriment aucune intention pour en exercer une et ne recherchent donc pas un travail.

13. 5.1. Statut d'occupation des personnes handicapées

13. 5.1.a. Répartition de la population handicapée par le statut d'occupation selon le milieu de résidence

Le graphique met en évidence une forte concentration de la population handicapée active en milieu urbain, qui regroupe à lui seul plus de 63 % des actifs. Cette dominance urbaine reflète une meilleure intégration socio-économique dans les villes. À l'inverse, la population rurale est légèrement surreprésentée parmi les inactifs, traduisant sans doute des obstacles plus importants à la participation économique. Le milieu nomade reste marginal, avec une très faible part aussi bien chez les actifs que les inactifs, ce qui limite l'interprétation, mais révèle néanmoins une légère prépondérance de l'activité parmi cette population.

Graphique 13. 9 : Répartition de la population handicapée selon le statut d'occupation et le milieu de résidence.



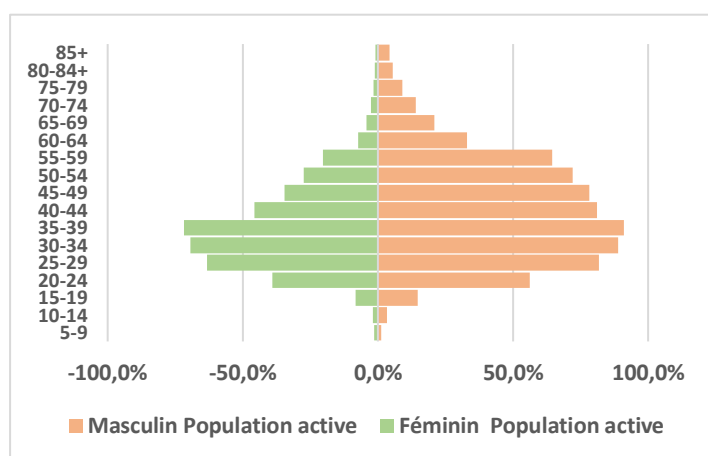
Source : ANSADE, RGPH 2023.

13. 5.1.b. Pyramide des âges des personnes handicapées selon le statut d'occupation

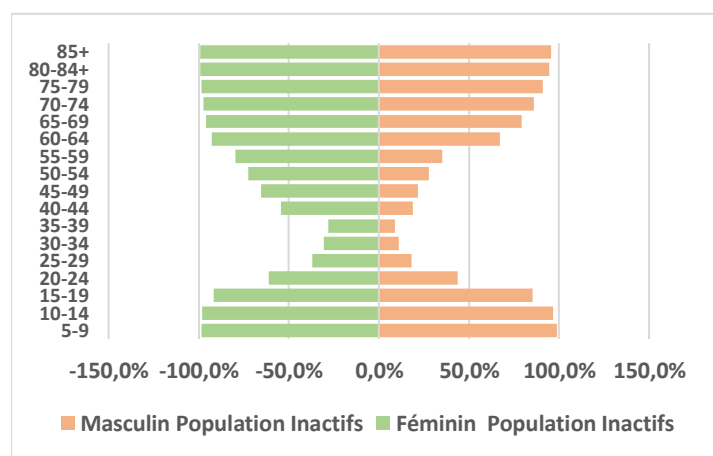
La pyramide des âges, selon le statut d'occupation par groupes d'âge, se caractérise par une base rétrécie pour la population active et un milieu élargi, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En revanche, chez la population inactive, on observe une base et un sommet élargis, avec un milieu rétréci, ce qui est normal puisque la population âgée de 15 à 60 ans représente généralement la partie la plus importante de la population active.

Ainsi, 1,2 % des garçons âgés de 5 à 9 ans sont actifs, contre 98,8 % inactifs, et 1,4 % des filles âgées de 5 à 9 ans sont actives, contre 98,6 % inactives. Dans l'intervalle de 35 à 39 ans, la population active atteint son maximum, quel que soit le sexe : 91,2 % de la population masculine est active, contre 71,8 % de la population féminine, tandis que 8 % des hommes et 28,2 % des femmes sont inactifs.

Graphique 13. 10: Pyramide des âges des personnes actives vivant avec un handicap



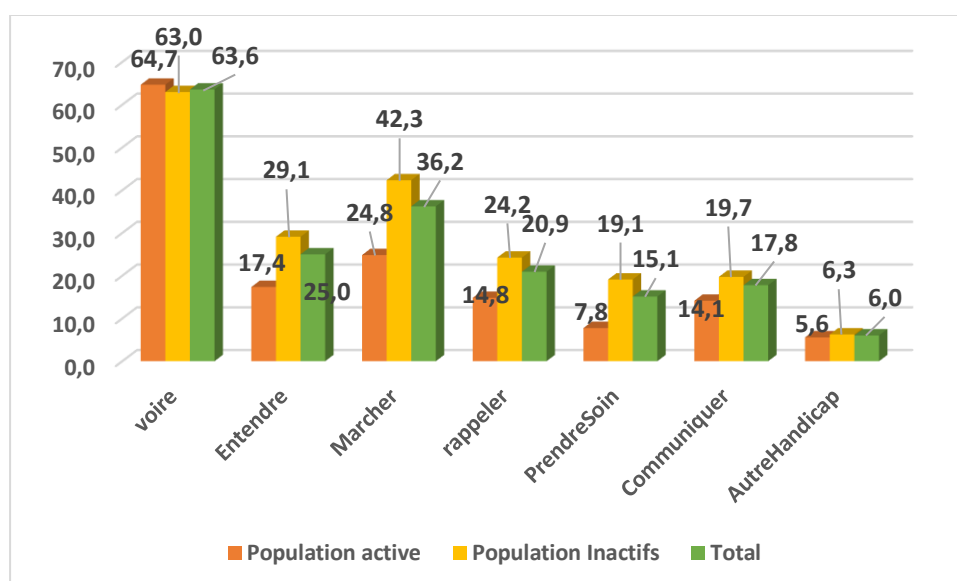
Graphique 13. 11: Pyramide des âges des personnes inactives vivant avec un handicap



Source : ANSADE, RGPH 2023.

13. 5.1.c. Population handicapée résidentes selon le statut d'occupation et le type d'handicap

Graphique 13. 12 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation et le type de handicap.



Source : ANSADE, RGPH 2023.

13. 5.2. Personnes handicapées résidentes par situation d'activité

13. 5.2.a. Personnes handicapées résidentes par situation d'activité selon le type de handicap

En tenant compte du type de handicap, on constate que la plus forte proportion de personnes actives se trouve parmi celles ayant des difficultés à marcher. Elles sont suivies par les personnes ayant des difficultés auditives, de mémoire et de communication. En revanche, les proportions les plus faibles se trouvent dans la population des personnes ayant des difficultés à prendre soin d'elles-mêmes. Le taux d'activité le plus élevé est observé chez les personnes handicapées moteurs.

Tableau 13. 13 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par situation d'activité selon le type d'handicap

Statut d'occupation	Voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap
Main d'œuvre							
Occupé(e)	63,3	18,09	25,87	15,61	8,61	15,37	5,89
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	67,4	18,44	25,47	13,17	6,53	11,30	3,72
Chômeur cherche 1er travail	68,6	14,16	20,60	12,47	5,05	10,65	5,19
Hors main d'œuvre							

Etudiant/ élève	49,3	14,75	10,69	10,13	6,00	23,81	10,05
Femme au foyer	67,8	20,71	34,41	15,50	7,76	10,16	3,62
Handicapé (e)	36,4	30,69	64,34	46,27	54,38	50,80	19,78
Retraité (e)	79,3	31,40	42,98	20,23	14,22	9,92	1,95
Rentier (ière)	62,8	21,58	25,94	14,45	8,25	17,55	7,74
Il n'existe pas d'emploi	57,8	19,25	25,42	16,10	7,45	17,20	6,53
Infirmes ou malades	57,7	30,57	58,81	36,64	34,59	24,08	13,33
Trop âgé	77,3	44,34	65,14	35,03	29,00	16,82	1,72
Enfant	29,6	21,43	17,53	14,84	13,40	37,19	13,87
Autre	50,9	28,08	32,63	21,58	15,55	27,10	6,87
Total	63,6	25,00	36,21	20,94	15,13	17,78	6,02

Source : ANSADE, RGPH 2023.

13. 5.2.b. Personnes handicapées résidentes par situation d'activité selon le sexe

Le tableau 13.14 met en évidence la répartition des personnes handicapées, âgées de 7 ans et plus par situation d'activité. L'analyse des données révèle que 35 % d'entre elles sont actives, tandis que 65 % sont inactives.

Concernant la répartition par sexe, on observe une disparité notable. Parmi les personnes handicapées âgées de 7 ans et plus, 56,2 % des hommes sont actifs, contre 43,8 % des femmes actives, tandis que 36,7 % des hommes sont inactifs, contre 63,3 % des femmes inactives. La population féminine handicapée est principalement composée de femmes au foyer (24,2 %), suivies des personnes trop âgées pour travailler (21,5 %). Ces deux catégories représentent respectivement 13,7 % et 20,3 % de la population handicapée âgée de 7 ans et plus.

La population handicapée active occupée représente 72,8 % de la population active, soit 25,5 % de l'ensemble de la population handicapée âgée de 7 ans et plus. Parmi les hommes actifs, 44,4 % occupent un emploi, contre 11,8 % qui sont au chômage. Quant aux femmes actives, 28,4 % occupent un emploi, tandis que 15,4 % sont à la recherche d'un travail.

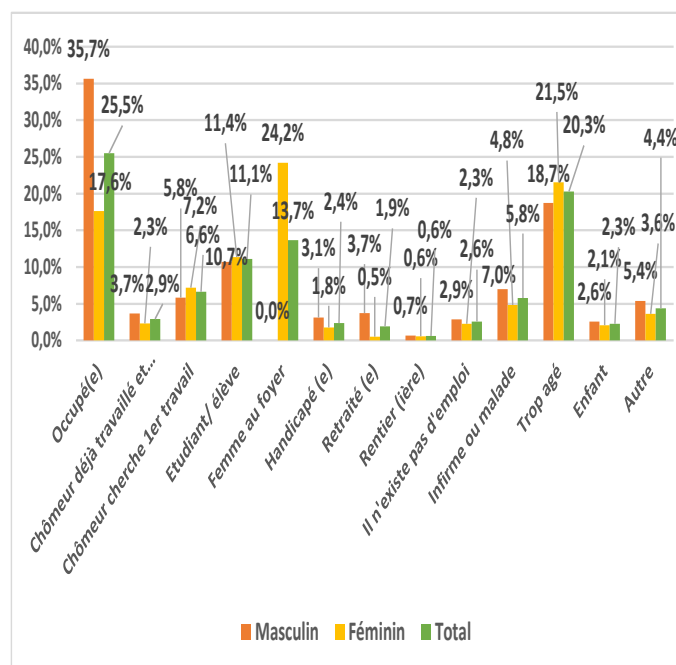
Effectif

Tableau 13. 14 : Effectif des personnes handicapées selon la situation d'activité et le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
Occupé(e)	78102	50053	128155
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	8017	6624	14641
Chômeur cherche 1er travail	12801	20499	33300
Etudiant/ élève	23468	32318	55786
Femme au foyer	0	68680	68680
Handicapé (e)	6893	5121	12015
Retraité (e)	8149	1486	9635
Rentier (ière)	1458	1592	3050
Il n'existe pas d'emploi	6340	6531	12871
Infirme ou malade	15268	13768	29036
Trop âgé	41043	61092	102135
Enfant	5627	5842	11469
Autre	11855	10287	22142
Total	219022	283892	502914

Pourcentage

Graphique 13. 13: Répartition (%) des personnes handicapées selon la situation d'activité et le sexe.



13.5.3. Statut dans l'emploi des personnes handicapées

La répartition des personnes handicapées par statut professionnel des actifs occupés a été appréhendé pour les personnes résidentes de 15 ans et plus selon RGPH 2023.

En prenant en compte le type de handicap, la proportion des personnes ayant des difficultés à marcher est dominante quel que soit le statut d'activité. Elles sont suivies par les personnes ayant des difficultés à entendre, à communiquer et à se rappeler. Les plus faibles proportions sont observées parmi les personnes ayant des difficultés à prendre soin de soi. Le taux le plus élevé de personnes handicapées se retrouve parmi les handicapés moteurs.

Ainsi, 16,85 % des salariés du secteur public handicapés souffrent de difficultés à marcher, 13,56 % souffrent de difficultés auditives et 10,91 % ont des difficultés à se rappeler.

Tableau 13. 15: Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par statut d'occupation selon le type de handicap.

	Voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap
Indépendant	60,1	20,03	30,06	17,21	9,85	16,08	6,12
Employeur	73,8	14,73	23,21	13,30	4,17	8,86	3,26
Salarié privé permanent	81,4	10,84	13,77	7,55	2,58	5,96	1,95
Salarié privé temporaire	52,9	19,62	25,84	18,67	11,32	23,72	8,78
Salarié public	77,5	13,56	16,85	10,91	4,99	8,77	3,46
Apprenti	62,0	16,94	20,87	10,34	4,97	12,66	5,50
Aide familiale	49,4	21,07	31,66	18,62	11,74	23,12	10,96
Total	63,3	18,09	25,87	15,61	8,61	15,37	5,89

Source : ANSADE, RGPH 2023.

13.6. PERSONNES HANDICAPEES CHEFS DE MENAGE

Les chefs de ménage peuvent avoir des besoins spécifiques liés à leur rôle de gestionnaire familial.

13. 6.1. Etat matrimonial des personnes handicapées chefs de ménage

13. 6.1.a. Chefs de ménages handicapés résidents selon la situation matrimoniale et le type d'handicap

La question sur la situation matrimoniale des personnes handicapées chefs de ménage s'adresse à toute la population handicapée chefs de ménage âgé de 10 ans ou plus.

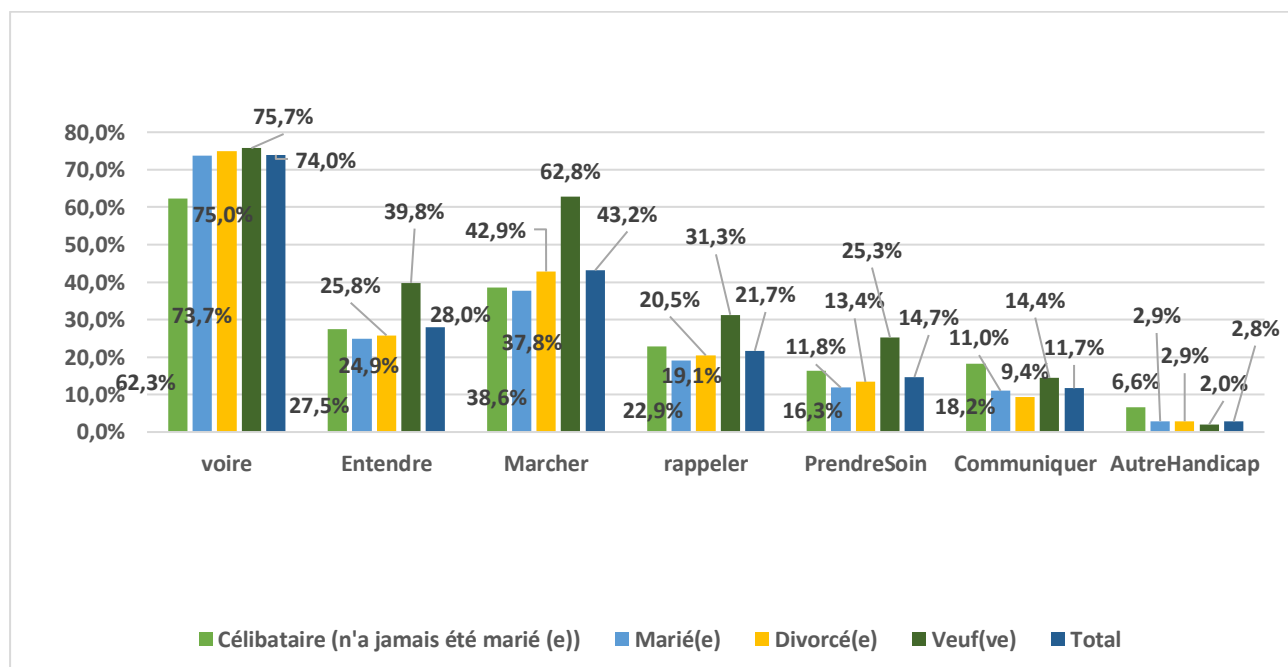
L'analyse révèle, quel que soit le type de handicap, une forte concentration dans la population veuve. En effet, 75,7% de cette population souffrent de difficultés visuelles, 62,8% de difficultés à marcher, 39,8% de difficultés auditives, 31,3 % de difficultés à se rappeler, 25,3 % de difficultés à prendre soin d'elles-mêmes et 14,4 % de difficultés à communiquer. Les difficultés visuelles et à marcher sont les plus prépondérantes

dans la population handicapée mariée, soit 73,7 % des personnes handicapées mariées souffrent de difficultés visuelles et 37,8 % de difficultés à marcher.

Les célibataires handicapés semblent avoir des pourcentages relativement plus élevés dans les catégories « voir » et « marcher » (respectivement 62,3 % et 38,6 %).

La population handicapée divorcée enregistre des pourcentages relativement plus élevés dans les catégories « voir » et « marcher » (respectivement 75 % et 42,9 %). La proportion de handicap visuel est presque équivalente pour les deux catégories, divorcé(e) et veuf(ve).

Graphique 13. 14 : Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidents selon la situation matrimoniale et le type de handicap.



Source : ANSADE, RGPH 2023.

13. 6.1.b. Chefs de ménages handicapés résidents selon la situation matrimoniale par le milieu de résidence et le sexe

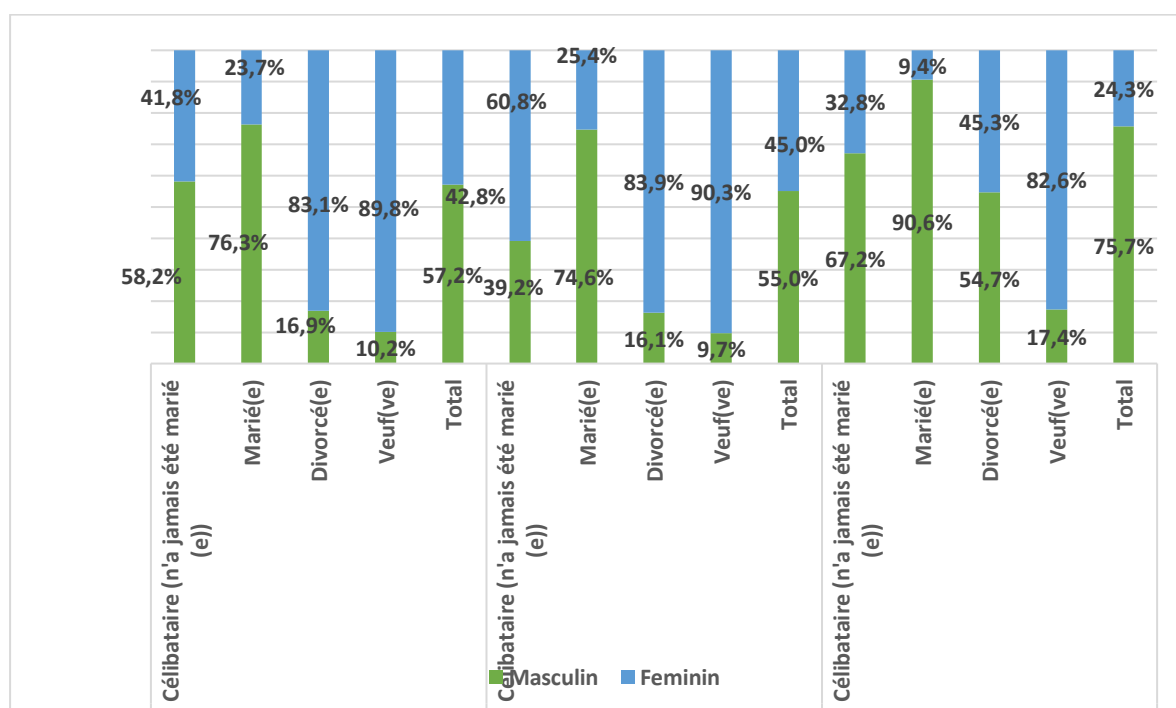
La répartition des chefs de ménages handicapés résidents, selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe, a été analysée pour les personnes résidentes de 10 ans et plus, selon le RGPH 2023.

Selon l'état matrimonial, l'analyse montre que, quel que soit le milieu, il y a une plus forte concentration d'hommes mariés : 76,3 % au milieu urbain, 74,6 % au milieu rural et 90,6 % au milieu nomade, contre un taux féminin de 23,7 % au milieu urbain, 25,4 % au milieu rural et 9,4 % au milieu nomade. Cette dominance masculine peut être expliquée par la prédominance de la population masculine âgée de 10 ans et plus dans tous les milieux.

Les milieux urbain et rural sont caractérisés par un taux féminin important de divorce et de veuvage. Ainsi, au milieu urbain, le taux féminin de divorce est de 83,1 % contre 16,9 % chez les hommes, et le taux féminin de veuvage est de 89,8 % contre 10,2 % chez les hommes. Au milieu rural, le taux féminin de divorce est de 83,9 % contre 16,1 % chez les hommes, et le taux féminin de veuvage est de 90,3 % contre 9,7 % chez les hommes.

Concernant la catégorie des célibataires, on observe une dominance du taux féminin dans le milieu rural, soit 60,8 % des femmes contre 39,2 % des hommes célibataires. En revanche, dans les autres milieux, la situation est inversée, avec 41,8 % de femmes contre 58,2 % d'hommes dans le milieu urbain et 32,8 % de femmes contre 67,2 % d'hommes dans le milieu nomade.

Graphique 13. 15 : Répartition des chefs de ménages handicapés résidents selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe.



Source : ANSADE, RGPH 2023.

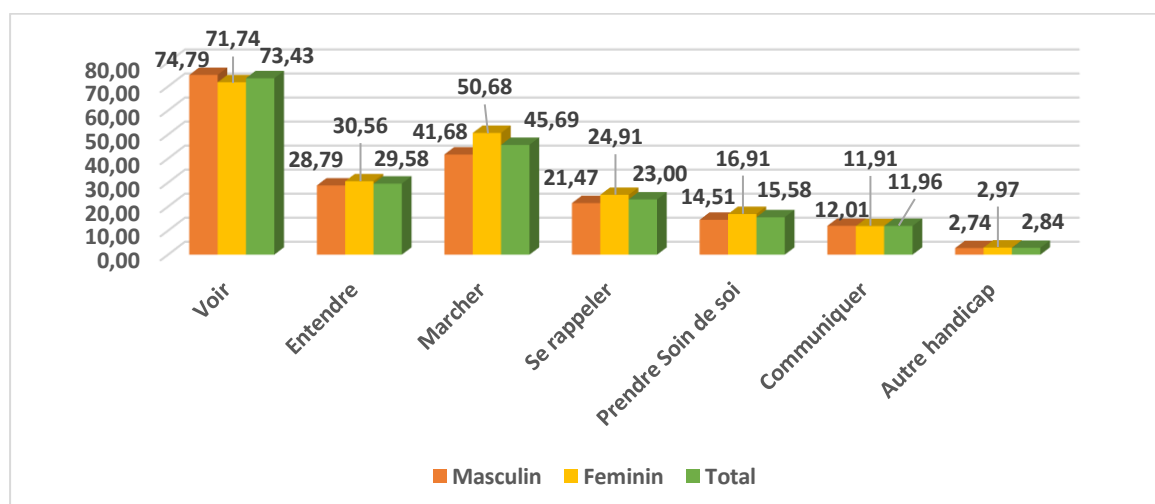
13. 6.2. Statut d'Occupation du Logement

La répartition des chefs de ménages selon le statut d'occupation du logement montre une large prédominance de la propriété : plus de quatre sur cinq (81,7 %) sont propriétaires de leur logement. En comparaison, 11 % sont locataires, tandis qu'une minorité vivent dans un logement mis à disposition, que ce soit par l'État (0,4 %) ou par un employeur (0,2 %) ou à titre gratuit (, 3 %). Par ailleurs, 1,7 % des chefs de ménages handicapés vivent dans des gazra, des zones d'habitat informel souvent précaires.

13. 6.2.a. Chefs de ménages handicapés propriétaires de leur logement selon le type de handicap et le sexe

L'analyse montre une dominance féminine parmi les personnes handicapées confrontées à des difficultés pour 'entendre', 'marcher', 'se rappeler' et 'prendre soin de soi-même'. Parmi les chefs de ménages handicapés, ceux qui présentent ces types de difficultés et qui sont propriétaires de leur logement sont majoritairement des femmes. Ainsi, 30,6 % des femmes souffrant de difficultés auditives sont propriétaires de leur logement, contre 28,8 % des hommes ; 50,7 % des femmes souffrant de difficultés à marcher sont propriétaires, contre 41,7 % des hommes. De même, 24,9 % des femmes ayant des difficultés à se rappeler sont propriétaires, contre 21,5 % des hommes ; et 16,9 % des femmes souffrant de difficultés à prendre soin sont propriétaires, contre 14,5 % des hommes.

Graphique 13. 16: Pourcentage (%) des chefs de ménages handicapés propriétaires de leur logement selon le type de handicap et le sexe

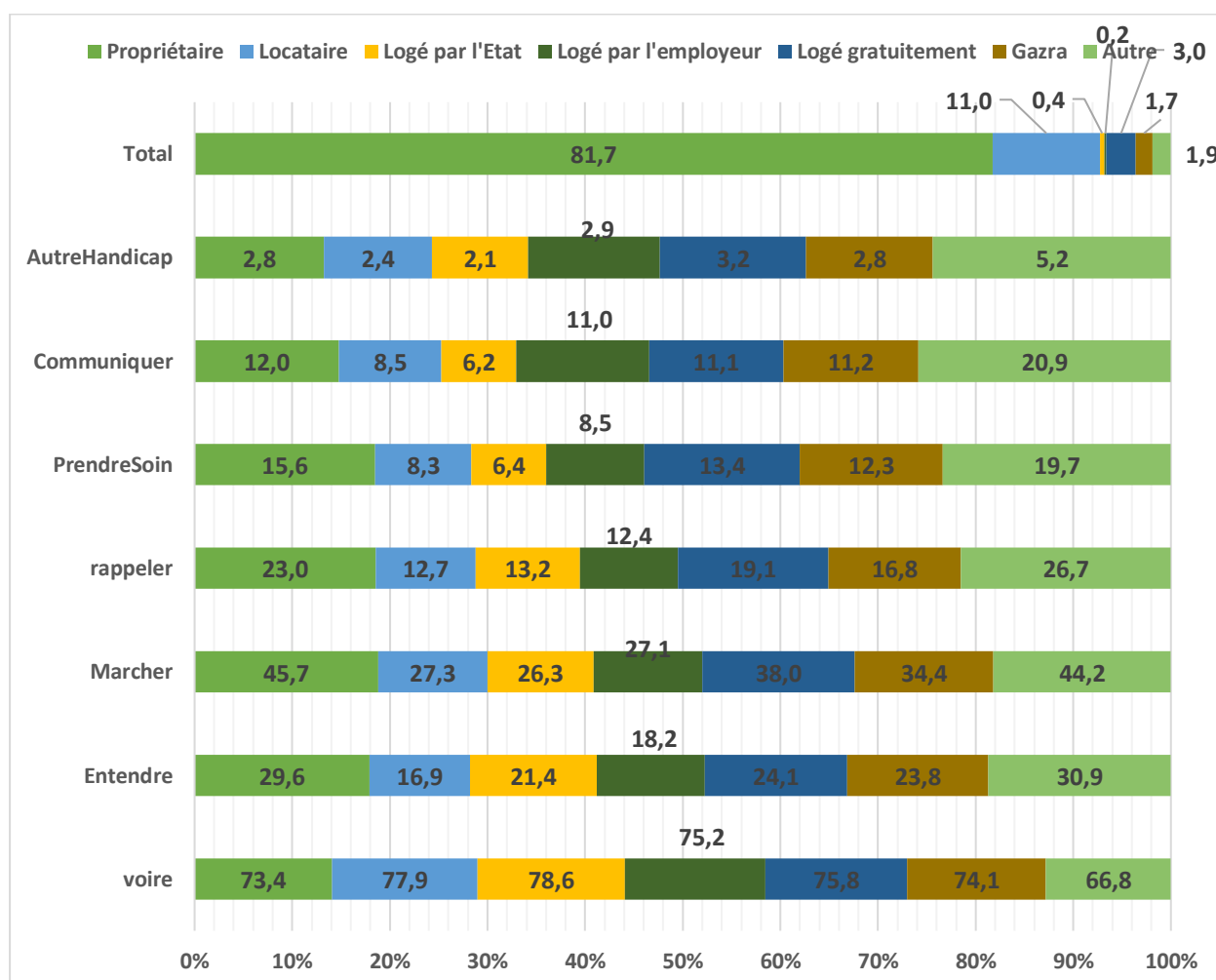


Source : ANSADE, RGPH 2023.

13. 6.2.b. Chefs de ménages handicapés propriétaires de leur logement selon le type d'handicap et le statut d'occupation du logement

En se concentrant sur les chefs de ménages ayant des difficultés à marcher, il apparaît que parmi ceux qui sont propriétaires de leur logement, 45,7 % souffrent de ce handicap. Parmi les locataires, 27,3 % présentent des difficultés à marcher, tandis que 26,3 % des personnes logées par l'État en souffrent. Chez les chefs de ménages dont le logement est fourni par l'employeur, 27,1 % sont concernés par ce handicap, 38 % des personnes bénéficiant d'un logement gratuit souffrent de difficultés à marcher, et 34,4 % des chefs de ménages vivant dans des gazra présentent ce handicap.

Graphique 13. 17: Répartition (%) des chefs de ménages handicapés propriétaires de leur logement selon le type de handicap et le statut d'occupation du logement.



Source : ANSADE, RGPH 2023.

13. 6.3. Niveau d'instruction des chefs de ménages handicapés selon le type de handicap

Concernant le type de handicap, les chefs de ménages ayant un niveau coranique/Mahadra représentent la majorité, soit 73,5 % des chefs de ménages handicapés, suivis par ceux ayant un niveau d'enseignement général, représentant 30,6 % de cette population.

Les chefs de ménages sans aucun niveau d'instruction représentent 23,1 % de la population handicapée. Les taux faibles observés dans les catégories collège (5,7 %), lycée (5,7 %) et universitaire (4,7 %) peuvent être expliqués par l'absence d'établissements scolaires adaptés pour accueillir les élèves ayant des besoins spécifiques, ainsi que par le manque d'enseignants formés pour gérer des élèves en situation de handicap. Selon le niveau d'instruction, l'analyse montre que, quel que soit le niveau atteint, les difficultés à marcher dominent après les difficultés visuelles.

Graphique 13. 18: Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidents par niveau d'instruction selon le type de handicap.

	Voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap	Total
Aucun niveau de formation	68,3	37,92	54,90	29,28	22,65	19,11	3,32	23,1
Coranique ou mahadra	75,9	25,27	40,14	19,60	12,53	9,34	2,62	73,5
Enseignement général	78,3	15,38	24,40	12,79	5,97	6,78	2,75	30,6
Maternelle	53,3	25,97	38,39	24,82	17,01	26,94	15,53	0,1
Primaire	71,4	18,08	31,03	15,98	7,60	8,42	3,72	14,5
Collège	80,2	14,20	23,09	11,67	5,40	6,42	2,65	5,7
Lycée	85,2	12,81	18,56	9,99	4,15	4,99	1,59	5,7
Université	89,0	11,46	12,48	7,56	3,68	4,09	1,12	4,7
Formation technique ou professionnel	85,9	16,61	20,49	9,08	4,51	4,17	2,70	0,4
Lycée technique	84,4	15,12	20,94	8,35	4,36	6,01	1,40	0,1
Etablissement professionnel	86,9	18,19	27,93	11,93	4,88	4,26	2,57	0,1
Supérieur technique	88,0	14,54	11,20	9,07	4,30	2,97	4,17	0,1
Supérieur professionnel	85,3	19,63	20,72	7,07	4,56	2,00	3,66	0,1

Source : ANSADE, RGPH 2023.

CONCLUSION

L'analyse des données du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) 2023 révèle plusieurs aspects importants concernant la situation des personnes handicapées en Mauritanie. En 2023, l'effectif des personnes handicapées a considérablement augmenté par rapport à 2013, passant de 33 920 à 513 050, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 31 %, bien supérieure à celui de la population totale, qui est de 3,1 %. Cette croissance notable est observée tant chez les hommes que chez les femmes, ce qui indique une prise en compte progressive du handicap dans les statistiques nationales notamment l'approche de la collecte des données.

Les types de handicap les plus courants sont les difficultés visuelles, avec 34,1% des personnes handicapées concernées, suivies des difficultés à marcher (19,5%). En termes de répartition géographique, la Moughataa de Toujounine (Nouakchott-Nord) abrite la plus grande proportion de personnes handicapées, comptant environ 20 790 personnes souffrant de difficultés visuelles, 5 836 ayant des difficultés auditives, et 8 637 ayant des difficultés motrices. Cependant, les zones rurales et nomades, bien que présentant des taux plus faibles d'accès à certains services, enregistrent des taux de prévalence plus élevés pour des types spécifiques de handicap, notamment les difficultés auditives (3,01%) et motrices (4,32%).

La situation des femmes handicapées se distingue également, avec une proportion plus élevée de femmes handicapées (63,3% inactives) par rapport aux hommes handicapés (36,7% inactifs), particulièrement dans les milieux urbains et ruraux. Les femmes handicapées en Mauritanie semblent être plus vulnérables aux situations de veuvage et de divorce, où 89,8% des veuves et 83,1% des divorcées sont des femmes. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les milieux urbains et ruraux. Dans les zones rurales, les femmes célibataires représentent 60,8% des célibataires handicapés, contrairement aux hommes.

En matière de scolarisation et de formation, la situation reste préoccupante : bien que seulement 23,1% des chefs de ménages handicapés ont aucun niveau de formation, les taux de scolarisation diminuent pour les niveaux collège (5,7%), lycée (5,7%) et universitaire (4,7%). Ces chiffres témoignent des obstacles historiques auxquels ont été confrontées les personnes handicapées en matière d'accès à l'éducation formelle, notamment en raison de l'absence d'infrastructures adaptées et du manque de prise en charge inclusive dans le système éducatif au moment où cette génération était en âge scolaire.

RECOMMANDATION

Les personnes handicapées en Mauritanie rencontrent des défis majeurs en termes d'accessibilité, d'éducation, d'emploi, et de soins médicaux. Malgré des progrès, la stigmatisation et l'exclusion sociale persistent. Il est crucial de renforcer les efforts pour garantir l'inclusion de cette tranche qui représente 10,4% de la population dans tous les aspects de la vie sociale, économique et culturelle. Des mesures à réaliser permettant de renforcer la situation des handicapés dans le pays et d'assurer leur autonomisation économique :

1. Amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle :

Il est essentiel d'adapter les infrastructures scolaires pour accueillir les élèves en situation de handicap. En effet, la faible proportion de personnes ayant un niveau d'instruction élevé, en particulier dans les zones rurales, démontre l'urgence de former des enseignants spécialisés et de créer des établissements scolaires inclusifs. De plus, les personnes handicapées adultes nécessitent des programmes de formation professionnelle, notamment dans les métiers du secteur public et privé.

- Introduire des moyens d'enseignement assistés dans les écoles et universités, tels que la langue des signes et les livres audio.
- Fournir des formations professionnelles dans les domaines de l'informatique, de la traduction, de la photographie et de la maintenance des appareils électroniques. Ces domaines combinent inclusivité, adaptabilité et potentiel économique, ce qui en fait des choix stratégiques pour favoriser l'autonomisation professionnelle des personnes handicapées.

2. Accessibilité aux services de santé spécialisés :

En dépit de l'augmentation des chiffres, la Mauritanie manque de services de santé spécialisés pour les personnes handicapées. Il est urgent de renforcer les capacités en matière de soins oculaires, orthopédiques et en réadaptation, notamment dans les régions rurales et nomades où l'accès aux soins est plus limité.

- Offrir des séances de traitement gratuites ou à des prix symboliques.
- Fournir des prothèses.
- Fournir des fauteuils roulants.

3. Renforcement des politiques d'inclusion socio-économique :

Bien que les personnes handicapées représentent une part significative de la population active (35%), une proportion notable demeure inactive (65%). Il est nécessaire de renforcer les politiques publiques en matière d'emploi et de conditions de travail pour encourager l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail. Des incitations fiscales et des aménagements de lieux de travail peuvent être mis en place pour favoriser cette intégration.

Leur offrir l'opportunité de participer à des travaux adaptés, où il est possible de leur fournir des financements et des formations.

4. Renforcer la participation des personnes handicapées dans la vie politique et sociale :

Il est essentiel de promouvoir la représentation des personnes handicapées dans les processus décisionnels à tous les niveaux. Cela inclut l'augmentation du nombre de personnes handicapées dans les institutions publiques et dans les initiatives communautaires.

5. Amélioration de l'infrastructure et de la mobilité :

Les données montrent une forte concentration de personnes handicapées dans les milieux urbains (56,6% de la population handicapée âgée de 5 ans et plus) et un faible taux d'accessibilité dans certaines régions. Il est essentiel de rendre les infrastructures publiques, les transports et les bâtiments accessibles afin d'assurer la mobilité et l'autonomie des personnes handicapées, notamment dans les zones rurales et nomades où la mobilité reste un défi majeur.

6. Projets technologiques et d'innovation

Investir dans des applications intelligentes qui aident les personnes handicapées à lire des textes ou qui facilitent la communication pour les personnes ayant des déficiences auditives.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSD (2023), Chapitre 14 Personnes en situation de handicap, Sénégal ;
- INStAD 2003 RGPH3, Chapitre 14 : LES PERSONNES HANDICAPEES AU BENIN ;
- MEF (2016), Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée, Nouakchott, Mauritanie ;
- MAED (2012), Déclaration de Politique de Population, Nouakchott, Mauritanie ;
- ONS (1988), Analyse du RGPH, Volume IV, Nouakchott, Mauritanie ;
- ONS (2000), Résultats prioritaires de RGPH, Nouakchott, Mauritanie ;
- ONS (2013), Chapitre 14 : Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap, Nouakchott, Mauritanie ;
- ONS (2019-2020), Rapport de l'enquête démographique et de santé, Nouakchott, Mauritanie ;
- Washington Group 2011, « Qualité et quantité : résultats d'une structuré Croix-National Cognitive Protocole d'entrevue pour tester mesures de l'invalidité ». Miller K, Mont D, Maitland A, B Altman, J. Madans.

ANNEXES

Annexe 1 : Poids de la population des personnes handicapées dans la population totale selon le sexe et le milieu de résidence, Mauritanie, RGPH 2023

	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Population totale	1297409	1344143	2641552	1067517	1198940	2266457	10545	8979	19523	2375471	2552062	4927532
Population des handicapés	125264	163678	288942	98316	124349	222665	837	606	1443	224417	288633	513050
Prévalence (%)	9,7	12,2	10,9	9,2	10,4	9,8	7,9	6,8	7,4	9,4	11,3	10,4

Type de ménage	Milieu							
	Urbain		Rural		Nomade		Total	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Population handicapée	125264	163678	98316	124349	837	606	224417	288633
Population non handicapée	1172145	1180465	969200	1074591	9707	8372	2151053	2263428

	Urbain				Rural				Nomade				Total			
	0 à 14	15 à 59	60+	Total	0 à 14	15 à 59	60+	Total	0 à 14	15 à 59	60+	Total	0 à 14	15 à 59	60+	Total
Population totale	985863	1497557	158132	2641552	1052928	1060097	153432	2266457	7674	10459	1391	19523	2046465	2568113	312955	4927532
Population des handicapés	28921	185445	74576	288942	27574	117929	77161	222665	66	681	697	1443	56561	304055	152435	513050

Annexe 2 : Répartition (%) des personnes handicapées par milieu de résidence selon le sexe, Mauritanie, RGPH 2023

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Urbain	125264	55,8	163678	56,7	288942	56,3
Rural	98316	43,8	124349	43,1	222665	43,4
Nomade	837	0,4	606	0,2	1443	0,3
Total	224417	100,0	288633	100,0	513050	100,0

Annexe 3 : Taux de prévalence (%) du handicap par Wilaya selon le sexe, Mauritanie, RGPH 2023

	Masculin	Féminin	Total
Hodh Chargui	8,4	9,1	8,7
Hodh El Gharbi	8,4	9,3	8,9
Assaba	8,1	9,5	8,9
Gorgol	9,4	11,2	10,4
Brakna	11,0	13,5	12,3
Trarza	10,1	12,7	11,5
Adrar	15,3	18,2	16,8
Dakhlet Nouadhibou	11,3	15,1	13,0
Tagant	11,6	13,0	12,3
Guidimakha	7,9	9,3	8,6
Tiris Zemmour	11,5	14,4	12,7
Inchiri	14,5	18,4	16,0
Nouakchott-Ouest	9,1	10,4	9,7
Nouakchott-Nord	9,4	11,8	10,6
Nouakchott-Sud	9,6	12,8	11,2
Nouakchott	9,4	12,0	10,7
Total	9,4	11,3	10,4

Annexe 4 : Répartition des personnes vivant avec le handicap (Beaucoup de difficultés ou Ne peut pas fonctionner) selon les causes de handicap, Mauritanie, RGPH 2023

	Innée	Accident	Maladie	Mineantipers	Autre	NSP
Masculin	17,2	7,6	45,1	0,8	14,6	17,6
Féminin	12,0	4,0	48,5	0,9	17,6	19,6
Total	14,3	5,6	47,0	0,9	16,2	18,7

Annexe 5 : Structure des personnes handicapées selon le type d'handicap et le type de ménage, Mauritanie, RGPH 2023

Type de ménage			
	Ordinaire	Collectif	Total
Voir	319788	2182	321971
Entendre	127087	731	127818
Marcher	183342	787	184130
Se rappeler	106375	583	106958
Prendre Soins de soi	77836	342	78178
Communiquer	93267	798	94066
Autre handicap	31639	171	31809
Ensemble	939336	5593	944929

Annexe 6 : Répartition (%) du handicap selon le sexe, le grand groupe d'âges et le milieu de résidence, Mauritanie, RGPH 2023

Milieu	Sexe	Âge	Voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soins de soi	Communiquer	Autre handicap
Urbain	Masculin	0 à 14	34,6	18,23	17,09	15,40	14,21	36,78	15,86
		15 à 59	64,9	14,99	19,72	13,21	8,30	15,26	6,35
		60+	80,1	34,24	46,44	25,08	19,94	12,66	2,19
		Total	65,8	20,85	27,06	16,85	12,29	16,95	6,24
	Féminin	0 à 14	42,9	16,31	14,49	13,91	11,40	29,86	14,11
		15 à 59	70,6	14,32	22,51	12,89	6,79	10,94	5,46
		60+	74,4	38,05	64,00	31,24	28,27	15,51	1,95
		Total	69,0	20,12	31,62	17,34	12,30	13,73	5,41
	Total	0 à 14	38,8	17,25	15,76	14,64	12,78	33,25	14,97
		15 à 59	68,3	14,59	21,38	13,02	7,41	12,69	5,82
		60+	77,1	36,22	55,58	28,29	24,28	14,14	2,07
		Total	67,6	20,44	29,64	17,12	12,30	15,13	5,77
Rural	Masculin	0 à 14	23,5	22,93	20,85	17,86	18,57	44,32	14,57
		15 à 59	50,2	23,14	33,97	21,68	14,29	23,40	7,98
		60+	77,9	42,10	59,40	32,21	24,45	16,13	2,45
		Total	56,6	30,16	41,51	25,04	18,69	23,74	6,88
	Féminin	0 à 14	24,1	22,96	20,83	17,49	18,25	42,92	14,37

		15 à 59	51,9	23,66	36,87	21,16	12,53	19,10	7,82	
		60+	74,4	46,35	69,55	37,52	31,38	18,75	2,19	
		Total	56,2	31,00	45,84	26,12	19,30	21,53	6,68	
		Total	0 à 14	23,8	22,94	20,84	17,68	18,42	43,65	14,48
		15 à 59	51,2	23,45	35,70	21,37	13,24	20,83	7,89	
		60+	76,0	44,34	64,75	35,00	28,10	17,51	2,31	
	Total	56,4	30,63	43,93	25,64	19,03	22,51	6,77		
	Nomade	Masculin	0 à 14	16,4	19,18	26,87	16,16	27,07	32,52	26,87
			15 à 59	63,8	24,89	30,59	16,99	10,08	13,28	7,00
			60+	80,0	53,54	55,60	31,21	21,49	16,36	1,61
Total			70,1	39,39	43,30	24,27	16,68	15,69	5,08	
Féminin		0 à 14	20,3	29,85	23,48	20,29	26,96	56,22	23,78	
		15 à 59	61,3	27,49	39,19	20,39	13,74	14,66	4,59	
		60+	81,9	52,94	67,37	44,16	31,26	20,19	1,10	
		Total	68,3	38,79	50,81	30,83	22,09	19,13	4,00	
Total		0 à 14	18,1	24,03	25,33	18,04	27,02	43,29	25,47	
		15 à 59	62,7	26,07	34,51	18,54	11,75	13,91	5,90	
		60+	80,7	53,31	60,10	36,16	25,22	17,82	1,42	
		Total	69,4	39,14	46,45	27,03	18,95	17,13	4,62	
Total		Masculin	0 à 14	29,0	20,59	18,99	16,63	16,41	40,56	15,23
			15 à 59	59,2	18,16	25,25	16,49	10,62	18,40	6,98
	60+		79,0	38,30	53,01	28,70	22,21	14,42	2,32	
	Total		61,8	25,00	33,45	20,46	15,11	19,92	6,52	
	Féminin	0 à 14	33,9	19,47	17,50	15,61	14,66	36,08	14,25	
		15 à 59	63,3	17,98	28,13	16,13	9,04	14,12	6,38	
		60+	74,4	42,33	66,84	34,48	29,87	17,17	2,07	
		Total	63,5	24,85	37,79	21,15	15,34	17,10	5,95	
	Total	0 à 14	31,5	20,04	18,25	16,13	15,54	38,33	14,74	
		15 à 59	61,6	18,05	26,96	16,27	9,68	15,85	6,62	
		60+	76,6	40,41	60,24	31,72	26,22	15,86	2,19	
		Total	62,8	24,91	35,89	20,85	15,24	18,33	6,20	

Annexe 7 : Prévalence du handicap selon le sexe, le grand groupe d'âges et le milieu de résidence, Mauritanie, RGPH 2023

Milieu	Sexe	Âge	voire	Entendr e	Marcher	rappele r	Prendre Soin	Communi quer	AutreHan dicap
Urbain	Masculin	0 à 14	1,0	0,52	0,49	0,44	0,41	1,05	0,45
		15 à 59	6,8	1,57	2,06	1,38	0,87	1,59	0,66
		60+	35,8	15,30	20,75	11,20	8,91	5,66	0,98
		Total	6,4	2,01	2,61	1,63	1,19	1,64	0,60
	Féminin	0 à 14	1,3	0,49	0,44	0,42	0,34	0,90	0,42
		15 à 59	10,0	2,03	3,19	1,83	0,96	1,55	0,77
		60+	37,0	18,91	31,81	15,53	14,05	7,71	0,97
		Total	8,4	2,45	3,85	2,11	1,50	1,67	0,66
	Total	0 à 14	1,1	0,51	0,46	0,43	0,37	0,98	0,44
		15 à 59	8,5	1,81	2,65	1,61	0,92	1,57	0,72
		60+	36,4	17,08	26,21	13,34	11,45	6,67	0,97
		Total	7,4	2,24	3,24	1,87	1,35	1,65	0,63
Rural	Masculin	0 à 14	0,6	0,62	0,56	0,48	0,50	1,19	0,39
		15 à 59	5,2	2,39	3,51	2,24	1,48	2,42	0,82
		60+	37,3	20,15	28,43	15,42	11,70	7,72	1,17
		Total	5,2	2,78	3,82	2,31	1,72	2,19	0,63
	Féminin	0 à 14	0,6	0,59	0,53	0,45	0,47	1,09	0,37
		15 à 59	6,1	2,78	4,33	2,48	1,47	2,24	0,92
		60+	39,2	24,42	36,64	19,77	16,53	9,88	1,15
		Total	5,8	3,22	4,75	2,71	2,00	2,23	0,69
	Total	0 à 14	0,6	0,60	0,55	0,46	0,48	1,14	0,38
		15 à 59	5,7	2,61	3,97	2,38	1,47	2,32	0,88
		60+	38,2	22,30	32,56	17,60	14,13	8,80	1,16
		Total	5,5	3,01	4,32	2,52	1,87	2,21	0,67
Nomad e	Masculin	0 à 14	0,1	0,17	0,24	0,15	0,25	0,30	0,24
		15 à 59	4,1	1,61	1,98	1,10	0,65	0,86	0,45
		60+	39,1	26,19	27,20	15,27	10,51	8,00	0,79
		Total	5,6	3,13	3,44	1,93	1,32	1,25	0,40
	Féminin	0 à 14	0,2	0,24	0,19	0,16	0,21	0,45	0,19
		15 à 59	4,0	1,81	2,57	1,34	0,90	0,96	0,30
		60+	42,8	27,67	35,21	23,08	16,34	10,55	0,58
		Total	4,6	2,62	3,43	2,08	1,49	1,29	0,27
	Total	0 à 14	0,2	0,21	0,22	0,15	0,23	0,37	0,22
		15 à 59	4,1	1,70	2,25	1,21	0,76	0,90	0,38
		60+	40,5	26,73	30,13	18,13	12,65	8,94	0,71

		Total	5,1	2,89	3,43	2,00	1,40	1,27	0,34
Total	Masculin	0 à 14	0,8	0,57	0,52	0,46	0,45	1,12	0,42
		15 à 59	6,1	1,89	2,62	1,71	1,10	1,91	0,72
		60+	36,5	17,71	24,51	13,27	10,27	6,67	1,07
		Total	5,8	2,36	3,16	1,93	1,43	1,88	0,62
	Féminin	0 à 14	0,9	0,54	0,48	0,43	0,41	1,00	0,39
		15 à 59	8,3	2,35	3,68	2,11	1,18	1,85	0,84
		60+	38,1	21,67	34,22	17,65	15,29	8,79	1,06
		Total	7,2	2,81	4,27	2,39	1,73	1,93	0,67
	Total	0 à 14	0,9	0,55	0,50	0,45	0,43	1,06	0,41
		15 à 59	7,3	2,14	3,19	1,93	1,15	1,88	0,78
		60+	37,3	19,68	29,34	15,45	12,77	7,73	1,07
		Total	6,5	2,59	3,74	2,17	1,59	1,91	0,65

Annexe 8 : Répartition (%) des personnes handicapées dans les principales villes selon le type d'handicap, Mauritanie, RGPH 2023

Mougataa	Voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap
Amourj	3207	1970	2535	1811	1572	2125	335
Bassiknou	5046	3607	4353	3311	2407	2461	1741
Djiguenni	4091	2323	2829	1966	1325	1712	394
Néma	6783	3155	4201	2468	1842	2198	487
Oualata	1472	932	1040	926	651	1044	75
Timbedra	6821	3268	4810	2797	2018	2808	732
N'Beiket Lahwache	672	458	609	373	306	248	51
Adel Bagrou	3177	2054	2783	1717	1330	1641	392
Aioun	4418	1794	2451	1382	1145	1255	343
Koubenni	5635	2788	3847	2341	1870	2297	804
Tamchaket	2881	1501	2555	1296	999	1125	206
Tintane	6364	2709	4090	2401	1685	2175	802
Touil	1669	995	1282	878	518	833	178
Barkewol	5892	2903	5020	2646	1923	1941	818
Boumdeid	224	176	203	151	163	130	27
Guerou	4487	2031	3538	1953	1353	1359	499
Kankoussa	4859	2506	3497	2312	1449	1574	700

Kiffa	7764	3360	4788	2677	2004	3140	1089
Kaédi	7201	3653	5868	3180	2364	2720	929
Maghama	5564	3396	5537	2389	1928	1892	563
Mbout	7353	4827	6649	4058	3445	3484	1222
Monguel	2163	1432	1929	1103	902	1582	326
Lexeiba1	2192	1127	1701	764	592	559	245
Aleg	5483	2191	3325	2062	1391	1408	461
Bababé	3568	1787	3076	1292	975	811	775
Boghé	7039	3277	4799	2366	1891	1681	427
Magtae Lahjar	5282	2184	3281	1821	1389	1984	453
Mbagne	4376	2395	4074	1983	1246	1098	306
Maal	3025	1534	2125	1484	968	1472	576
Boutilimit	3609	1537	2147	1305	984	1010	257
Keur Macene	2915	1408	1826	989	726	793	295
Méderdra	2908	1253	1531	886	787	788	211
Ouad Naga	2202	843	935	525	434	426	126
Rkiz	2915	1193	1785	1058	873	932	152
Rosso	5227	1989	2909	1522	1069	1675	348
Tekane	3872	1927	2964	1672	942	1263	404
Aoujeft	1896	659	1005	659	300	371	139
Atar	5279	1918	2280	1613	1011	1199	446
Chinguitti	761	257	329	144	141	131	36
Ouadane	578	188	251	199	62	63	79
Nouadhibou	17802	3358	4826	2667	1627	2024	822
Chami	776	289	250	156	82	150	73
Moudjeria	3749	1955	2554	1754	1190	1836	387
Tichit	655	246	311	127	82	102	70
Tidjikja	4204	1846	2256	1321	988	1432	353
Ould Yenge	4269	2563	3885	1994	1568	1725	470
Sélibaby	4974	2583	3798	2004	1411	1573	842
Ghabou	4720	2904	4173	1993	1860	1869	550
Wompou	2328	1458	2331	1098	959	861	545
Bir Mogrein	372	125	164	71	48	61	33
Fdeirik	616	211	258	166	96	117	40
Zoueratt	5728	1629	1818	1221	928	1723	398
Akjoujt	2331	674	828	541	264	242	122
Bennechab	1289	277	349	217	127	213	69
Ksar	5240	1190	1441	1036	636	1058	431
Tevragh Zeina	4999	1117	1656	893	690	910	287
Sebkha	3537	1486	2082	874	744	622	272

Teyaret	10556	2348	3274	1888	1652	1861	575
Dar Naim	13451	3714	5072	3249	2310	3303	1211
Toujounine	20790	5836	8637	5497	3949	5179	1945
Elmina	12357	3733	6380	3014	2149	2404	1294
Arafat	19902	4679	6569	4367	3340	3893	1219
Riyad	16453	4095	6459	4330	2501	3497	1350
Total	321971	127818	184130	106958	78178	94066	31809

Annexe 9 : Pourcentage des enfants handicapés (0 à 14 ans) résidents selon le groupe d'âges et le type de handicap, Mauritanie, RGPH 2023

	Voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap
5-9	25,3	20,60	19,00	16,40	18,17	43,39	15,40
10-14	36,5	19,57	17,63	15,91	13,37	34,16	14,20
Total	31,5	20,04	18,25	16,13	15,54	38,33	14,74

Annexe 10 : Structure des personnes handicapées selon l'état matrimonial et le type de handicap, Mauritanie, RGPH 2023

	voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre Soin	Communiquer	Autre handicap	Total
Célibataire (n'a jamais été marié (e))	44,7	19,60	20,85	19,45	14,84	30,09	13,04	23,1
Marié(e)	69,6	23,52	36,30	18,39	11,60	12,23	3,61	55,7
Divorcé(e)	71,0	24,32	39,13	21,54	14,99	12,00	4,83	8,4
Veuf(ve)	75,7	42,78	66,11	35,45	30,76	17,57	2,24	12,8
Total	64,7	25,14	36,77	21,08	15,08	17,02	5,72	100,0

Annexe 11 : Taux d'analphabétisation des personnes handicapées par type de handicap selon le sexe, Mauritanie, RGPH 2023

	voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap
--	-------------	-----------------	----------------	--------------------	----------------------------	--------------------	-----------------------

Analphabète	Masculin	52,8	31,09	42,72	27,09	22,06	28,11	8,60
	Féminin	57,5	31,99	49,44	27,05	21,41	21,93	6,61
	Total	55,7	31,64	46,82	27,07	21,66	24,34	7,39
Alphabète	Masculin	66,2	21,98	28,86	17,18	11,67	15,87	5,48
	Féminin	67,5	20,07	29,98	17,19	11,27	13,87	5,51
	Total	66,9	20,96	29,46	17,19	11,46	14,80	5,50
Total	Masculin	61,8	25,00	33,45	20,46	15,11	19,92	6,52
	Féminin	63,5	24,85	37,79	21,15	15,34	17,10	5,95
	Total	62,8	24,91	35,89	20,85	15,24	18,33	6,20

Annexe 12 : Taux d'alphabétisation des personnes handicapées par Wilaya selon le type de handicap, Mauritanie, RGPH 2023

wilaya	voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap	Total
Hodh Chargui	55,1	36,78	48,19	32,64	26,63	30,86	6,72	11,6
Hodh El Gharbi	56,4	31,47	45,64	27,08	21,75	25,53	6,75	9,3
Assaba	56,9	32,40	49,93	29,14	22,58	23,66	7,72	9,1
Gorgol	53,1	33,79	51,26	26,96	22,00	23,75	6,53	13,9
Brakna	57,6	32,21	50,81	26,21	19,97	19,89	6,75	12,6
Trarza	55,5	33,52	46,91	27,96	21,99	27,67	6,00	6,3
Adrar	63,4	31,93	44,47	29,49	17,81	21,23	7,93	2,0
Dakhlet Nouadhibou	63,7	24,05	36,09	22,02	16,84	20,76	7,83	2,4
Tagant	60,0	34,97	44,93	28,75	21,77	26,82	6,94	2,9
Guidimakha	51,7	32,57	49,75	24,39	20,38	20,87	7,60	11,2
Tiris Zemmour	60,6	24,62	34,93	22,17	19,22	20,13	10,17	1,0
Inchiri	66,5	32,03	41,17	22,71	16,22	19,51	5,97	0,6
Nouakchott-Ouest	50,4	29,70	42,10	22,73	21,25	23,66	9,40	1,9
Nouakchott-Nord	53,2	25,52	37,66	26,29	22,95	29,76	10,43	6,7
Nouakchott-Sud	56,9	23,98	40,14	24,27	19,25	22,25	8,62	8,5
Nouakchott	54,8	25,21	39,38	24,89	20,92	25,34	9,41	17,1
Total	55,7	31,64	46,82	27,07	21,66	24,34	7,39	100,0

Annexe 13 : Répartition de la population par le statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence, Mauritanie, RGPH 2023

	Urbain	Rural	Nomade	Total
Population active	63,1%	36,5%	0,4%	100,0%
Population Inactifs	53,0%	46,7%	0,2%	100,0%
Total	56,6%	43,2%	0,3%	100,0%

Annexe 14 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation, l'âge et le sexe, Mauritanie, RGPH 2023

Masculin

	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85+	Total
Population active	1,2%	3,3%	14,8%	56,2%	81,7%	89,0%	91,2%	81,1%	78,2%	72,2%	64,6%	32,9%	20,8%	14,0%	9,0%	5,4%	4,3%	45,2%
Population Inactifs	98,8%	96,7%	85,2%	43,8%	18,3%	11,0%	8,8%	18,9%	21,8%	27,8%	35,4%	67,1%	79,2%	86,0%	91,0%	94,6%	95,7%	54,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Féminin

	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85+	Total
Population active	1,4%	1,9%	8,3%	39,0%	63,1%	69,4%	71,8%	45,8%	34,5%	27,5%	20,4%	7,3%	4,2%	2,5%	1,6%	1,0%	1,0%	27,2%
Population Inactifs	98,6%	98,1%	91,7%	61,0%	36,9%	30,6%	28,2%	54,2%	65,5%	72,5%	79,6%	92,7%	95,8%	97,5%	98,4%	99,0%	99,0%	72,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Total

	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85+	Total
Population active	1,3%	2,6%	11,0%	45,2%	69,7%	76,5%	78,9%	59,9%	53,5%	47,2%	40,9%	19,2%	12,2%	8,1%	5,2%	3,1%	2,5%	35,0%
Population Inactifs	98,7%	97,4%	89,0%	54,8%	30,3%	23,5%	21,1%	40,1%	46,5%	52,8%	59,1%	80,8%	87,8%	91,9%	94,8%	96,9%	97,5%	65,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Annexe 15 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation et le type d'handicap, Mauritanie, RGPH 2023

	voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap
Population active	64,7	17,37	24,84	14,81	7,76	14,14	5,58
Population Inactifs	63,0	29,11	42,34	24,24	19,10	19,74	6,26
Total	63,6	25,00	36,21	20,94	15,13	17,78	6,02

Annexe 16 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par situation d'activité selon le type d'handicap, Mauritanie, RGPH 2023

	voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap
Occupé(e)	63,3	18,09	25,87	15,61	8,61	15,37	5,89
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	67,4	18,44	25,47	13,17	6,53	11,30	3,72
Chômeur cherche 1er travail	68,6	14,16	20,60	12,47	5,05	10,65	5,19
Etudiant/ élève	49,3	14,75	10,69	10,13	6,00	23,81	10,05

Femme au foyer	67,8	20,71	34,41	15,50	7,76	10,16	3,62
Handicapé (e)	36,4	30,69	64,34	46,27	54,38	50,80	19,78
Retraité (e)	79,3	31,40	42,98	20,23	14,22	9,92	1,95
Rentier (ière)	62,8	21,58	25,94	14,45	8,25	17,55	7,74
Il n'existe pas d'emploi	57,8	19,25	25,42	16,10	7,45	17,20	6,53
Infirmes ou malades	57,7	30,57	58,81	36,64	34,59	24,08	13,33
Trop âgé	77,3	44,34	65,14	35,03	29,00	16,82	1,72
Enfant	29,6	21,43	17,53	14,84	13,40	37,19	13,87
Autre	50,9	28,08	32,63	21,58	15,55	27,10	6,87
Total	63,6	25,00	36,21	20,94	15,13	17,78	6,02

Annexe 17 : Répartition (%) des personnes handicapées par situation d'activité selon le sexe, Mauritanie, RGPH 2023

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Nb.colonnes (%)	Effectif	Nb.colonnes (%)	Effectif	Nb.colonnes (%)
Occupé(e)	78102	35,7	50053	17,6	128155	25,5
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	8017	3,7	6624	2,3	14641	2,9
Chômeur cherche 1er travail	12801	5,8	20499	7,2	33300	6,6
Etudiant/élève	23468	10,7	32318	11,4	55786	11,1
Femme au foyer	0	0,0	68680	24,2	68680	13,7
Handicapé (e)	6893	3,1	5121	1,8	12015	2,4
Retraité (e)	8149	3,7	1486	0,5	9635	1,9
Rentier (ière)	1458	0,7	1592	0,6	3050	0,6
Il n'existe pas d'emploi	6340	2,9	6531	2,3	12871	2,6

Infirmes ou malades	15268	7,0	13768	4,8	29036	5,8
Trop agé	41043	18,7	61092	21,5	102135	20,3
Enfant	5627	2,6	5842	2,1	11469	2,3
Autre	11855	5,4	10287	3,6	22142	4,4
Total	219022	100,0	283892	100,0	502914	100,0

Annexe 18 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par statut dans l'occupation selon le type d'handicap, Mauritanie, RGPH 2023

	voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap
Indépendant	60,1	20,03	30,06	17,21	9,85	16,08	6,12
Employeur	73,8	14,73	23,21	13,30	4,17	8,86	3,26
Salarié privé permanent	81,4	10,84	13,77	7,55	2,58	5,96	1,95
Salarié privé temporaire	52,9	19,62	25,84	18,67	11,32	23,72	8,78
Salarié public	77,5	13,56	16,85	10,91	4,99	8,77	3,46
Apprenti	62,0	16,94	20,87	10,34	4,97	12,66	5,50
Aide familiale	49,4	21,07	31,66	18,62	11,74	23,12	10,96
Total	63,3	18,09	25,87	15,61	8,61	15,37	5,89

Annexe 19 : Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidents selon la situation matrimoniale et le type d'handicap, Mauritanie, RGPH 2023

	voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap
Célibataire (n'a jamais été marié(e))	62,3	27,53	38,57	22,90	16,29	18,23	6,60
Marié(e)	73,7	24,93	37,76	19,06	11,82	10,98	2,91
Divorcé(e)	75,0	25,79	42,85	20,46	13,38	9,37	2,87
Veuf(ve)	75,7	39,80	62,83	31,29	25,30	14,41	2,04
Total	74,0	27,96	43,16	21,67	14,70	11,66	2,83

Annexe 20 : Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidents selon la situation matrimoniale le milieu de résidence et le sexe, Mauritanie, RGPH 2023

	Urbain			Rural			Nomade		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire (n'a jamais été marié(e))	58,2	41,8	100,0	39,2	60,8	100,0	67,2	32,8	100,0
Marié(e)	76,3	23,7	100,0	74,6	25,4	100,0	90,6	9,4	100,0
Divorcé(e)	16,9	83,1	100,0	16,1	83,9	100,0	54,7	45,3	100,0
Veuf(ve)	10,2	89,8	100,0	9,7	90,3	100,0	17,4	82,6	100,0
Total	57,2	42,8	100,0	55,0	45,0	100,0	75,7	24,3	100,0

Annexe 21 : Pourcentage (%) des chefs de ménages handicapés propriétaires de leur logement selon le type d'handicap et le sexe, Mauritanie, RGPH 2023

	voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap
Masculin	74,8	28,79	41,68	21,47	14,51	12,01	2,74
Féminin	71,7	30,56	50,68	24,91	16,91	11,91	2,97
Total	73,4	29,58	45,69	23,00	15,58	11,96	2,84

Annexe 22 : Répartition (%) des chefs de ménages handicapés propriétaires de leur logement selon le type d'handicap et le statut d'occupation du logement, Mauritanie, RGPH 2023

	voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap	Total
Propriétaire	73,4	29,58	45,69	23,00	15,58	11,96	2,84	81,7
Locataire	77,9	16,94	27,27	12,74	8,28	8,45	2,38	11,0
Logé par l'Etat	78,6	21,44	26,33	13,22	6,44	6,22	2,11	0,4
Logé par l'employeur	75,2	18,22	27,12	12,42	8,49	10,97	2,90	0,2
Logé gratuitement	75,8	24,05	38,00	19,11	13,40	11,11	3,22	3,0
Gazra	74,1	23,84	34,44	16,83	12,32	11,17	2,79	1,7
Autre	66,8	30,85	44,22	26,69	19,66	20,91	5,24	1,9
Total	73,9	27,89	43,08	21,65	14,68	11,68	2,84	100,0

Annexe 23 : Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidents par le niveau d'instruction selon le type d'handicap, Mauritanie, RGPH 2023

	voir	Entendre	Marcher	Se rappeler	Prendre soin de soi	Communiquer	Autre handicap	Total
Aucun niveau de formation	68,3	37,92	54,90	29,28	22,65	19,11	3,32	23,1%
Coranique ou mahadra	75,9	25,27	40,14	19,60	12,53	9,34	2,62	73,5%
Enseignement général	78,3	15,38	24,40	12,79	5,97	6,78	2,75	30,6%
maternelle	53,3	25,97	38,39	24,82	17,01	26,94	15,53	0,1%
Primaire	71,4	18,08	31,03	15,98	7,60	8,42	3,72	14,5%
Collège	80,2	14,20	23,09	11,67	5,40	6,42	2,65	5,7%
Lycée	85,2	12,81	18,56	9,99	4,15	4,99	1,59	5,7%
Université	89,0	11,46	12,48	7,56	3,68	4,09	1,12	4,7%
Formation technique ou professionnel	85,9	16,61	20,49	9,08	4,51	4,17	2,70	0,4%
Lycée technique	84,4	15,12	20,94	8,35	4,36	6,01	1,40	0,1%
Etablissement professionnel	86,9	18,19	27,93	11,93	4,88	4,26	2,57	0,1%
Supérieur technique	88,0	14,54	11,20	9,07	4,30	2,97	4,17	0,1%
Supérieur professionnel	85,3	19,63	20,72	7,07	4,56	2,00	3,66	0,1%
Ne Sait Pas	74,4	21,99	31,37	14,90	10,29	9,63	4,66	0,8%
Total	74,0	27,96	43,16	21,67	14,70	11,66	2,83	100,0%



+222 45 25 30 70
info@ansade.mr
www.ansade.mr